



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

13^e séance du Conseil général

Lundi 3 juin 2013 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Sarah Blum (POP)

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Chollet Clarence, Clerc Celia, Curty René, Duding Laurent, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Imeri Shaip, Jemmely Josiane, Jobin Patrick, Kitsos Philippe, Marchon Lucie, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Michael, Rappan Yannick, Schafroth Marc, Surdez Daniel, Steudler Adrien, Strub Yves, Ummel Christophe, Wenger Fabien

Excusé(e)s : Chantraine Hugues, Robert-Nicoud Florian, Vurucu Inan, Ziegler Daniel

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N°10 est accepté sans modification.

Mme Sarah Blum, Présidente : Bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette première séance avec le nouveau bureau.

Concernant le courrier, je vous informe que j'ai reçu la lettre de démission de Mme Silvia Locatelli.

Interpellation

Un vrai centre neuchâtelois des arts vivants ?

Anne Bisang a été nommée directrice artistique d'Arc en Scènes le 13 mai 2013. Décision prise de manière légitime et conforme à ses statuts par le Conseil de Fondation dans lequel nos autorités communales sont représentées par plusieurs membres. Si Arc en Scènes n'est pas un service communal, c'est néanmoins une institution largement subventionnée par notre ville si bien que nous avons le droit, et même le devoir, comme élus, de veiller à son bon fonctionnement.

Le comité de sélection ayant choisi d'auditionner 7 candidats sur 40 était formé de 10 membres dont quatre experts extérieurs à Arc en Scènes qui n'ont pas seulement eu voix consultative. Nous ne discuterons pas ce processus de sélection mais voulons plutôt poser une question au Conseil communal.

Elle est de connaître comment il légitime cette nomination dans la perspective de la politique culturelle qu'il veut faire vivre. Quelles garanties peut-il nous donner afin que les acteurs - dans tous les sens de ce terme - régionaux du spectacle aient un rôle significatif dans ce Centre neuchâtelois des arts vivants ?

Daniel Musy, Katia Babey, Patrick Jobin, Pascal Bühler, Monique Gagnebin, Shaip Imeri

Interpellation

Qu'en est-il de l'usage d'une camionnette servant de frigo d'appoint au centre-ville?

Entre la Place du Marché et la rue de la Serre, un commerçant utilise depuis plusieurs années durant la belle saison sa camionnette comme pièce réfrigérante en activant l'air conditionné de son véhicule ce qui occasionne des nuisances sonores pour les voisins tout comme il en a été le cas à la rue Combe-Grieurin avec cette chaufferie mobile signalée dans le journal local en date du 22 mai.

Le service communal concerné (SUE) a été interpellé à de nombreuses reprises sur la situation de cette camionnette utilisée comme frigo; le Conseiller communal en charge de ce service aussi, sans qu'il ne soit clairement indiqué que cela est tout à fait conforme à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), Section 2, Article 4 ou pas.

L'article dit : *Les émissions de bruit extérieur produites par des appareils et des machines mobiles seront limitées:*

- a. dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique et de l'exploitation et économiquement supportable, et*
- b. de telle façon que la population touchée ne soit pas sensiblement gênée dans son bien-être.*

Ce flou dans les interventions de ce service, ainsi que l'absence de réponse aux différents courriers font douter le citoyen-électeur qu'un service soit aussi à son service et qu'un élu ne l'oublie pas au moment où il est entré en fonction.

La gestion des deux événements précités montre qu'il vaut mieux passer par les médias si le citoyen-électeur veut être entendu et reconnu dans ses droits.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur l'état d'avancement du traitement de ce dossier et si cette situation peut légalement perdurer ? Si oui, pourquoi ? Sinon, dans quel délai, cette camionnette doit-elle cesser d'être exploitée comme pièce réfrigérante attenante au commerce en question ?

Quelles mesures l'exécutif peut-il prendre afin qu'une réponse ou au moins un accusé de réception parvienne à l'expéditeur dans un délai raisonnable. Ceci afin d'éviter que les médias ne deviennent le moyen privilégié par les citoyens pour se faire entendre et que les droits de chacun soient reconnus ? A moins que cela ne soit d'ores et déjà la seule solution ?

Pierre-Yves Blanc, Monique Erard

Motion

Stockage de la neige : Quels impacts réels pour les étangs des Eplatures?

Chaque hiver, des tonnes de neige sont extraites des rues chaudes-de-fonnières pour être entreposées à la rue Louis-Joseph-Chevrolet dans l'attente que le soleil printanier fasse disparaître le gigantesque tas accumulé. Dans le processus, du sel, des déchets et diverses autres pollutions sont rejetées dans la nature, plus précisément à proximité d'une zone figurant à l'inventaire fédéral des sites d'importance nationale pour la reproduction de batraciens, cela en pleine période de reproduction des espèces protégées se trouvant dans ce biotope.

En 2004, à l'occasion de l'inauguration du petit étang des Eplatures, la Ville annonçait dans un communiqué qu'un plan de gestion allait être établi et que la suppression de la décharge à neige était prévue, car elle se trouvait trop près des étangs.

Neuf ans plus tard, le tas de neige se trouve toujours au même endroit et nous constatons qu'aucune analyse sérieuse n'a été effectuée, si ce n'est une analyse sommaire au mois de novembre 2009 lors du curage du grand étang, c'est-à-dire environ 6 mois après les rejets de ce « tas de neige » qui ont lieu au printemps. Nous demandons donc au Conseil Communal :

1. d'effectuer une étude sérieuse sur l'impact de cette décharge sur les étangs, particulièrement au printemps lors de la fonte de la neige ;
2. de prouver le respect de l'article 6 de l'ordonnance sur la protection des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale : « Etant donné qu'ils constituent des sites de reproduction appropriés et de qualité pour les batraciens et qu'ils servent de points d'appui garantissant aux espèces de batraciens menacées une survie à long terme et une possibilité d'expansion future, les objets fixes doivent être conservés intacts et la fonctionnalité des objets itinérants doit être préservée. »

Si des pollutions devaient être avérées ou si l'article mentionné devait être violé, nous demandons au Conseil Communal de prendre immédiatement des mesures pour que cette décharge à neige soit déplacée dans un lieu plus adapté.

Clarence Chollet, Monique Erard, Pierre-Yves Blanc, Anne Monard

Mme Sarah Blum, Présidente : Je tiens à saluer la présence de M. Othenin-Girard, qui remplace Mme Locatelli pour le PS.

Nominations

Nomination de Mme Lucie Marchand, à la commission financière, en remplacement de Mme Pascale Gazareth (POP), démissionnaire.

Nomination de M. Julien Gressot, à la commission économique, en remplacement de Mme Pascale Gazareth (POP), démissionnaire.

Nomination de M. Paolo Barbosa à la commission de l'action sociale, en remplacement de Mme Valérie Camarda (PLR), démissionnaire.

Nomination de M. Michael Othenin-Girard à la commission intercommunale La *Chaux-de-Fonds/Le Locle*, en remplacement de Mme Silvia Locatelli (PS), démissionnaire.

13^e séance du Conseil général

Lundi 3 juin 2013 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Election d'un membre au sein de la commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds - Le Locle, en remplacement de Silvia Locatelli, démissionnaire
2. Rapport du Conseil communal du 15 mai 2013 relatif
 - a. à une demande de crédit de CHF 11'200.- pour l'acquisition des terrains pour l'implantation de la plateforme de transbordement de Bellevue;
 - b. à l'octroi d'un droit de superficie à Vadec SA pour l'implantation de la plateforme de transbordement de Bellevue;
 - c. à l'octroi d'une servitude d'usage à Viteos SA pour l'installation d'un transformateur
3. Rapport d'information du Conseil communal du 15 mai 2013 sur le bilan Le Corbusier 2012
4. Rapport d'information du Conseil communal du 15 mai 2013 relatif à la première phase de l'élaboration des Lignes directrices et à la mise sur pied d'une démarche (complémentaire) portant sur la démocratie participative
5. Motion de Théo Huguenin-Elie déposée le 28 août 2012 concernant la création d'une artothèque
6. Projet d'arrêté de Frédéric Hainard et consorts déposé le 29 octobre 2012 relatif à l'introduction d'un article 3a dans le règlement de police
7. Motion de Frédéric Hainard et consorts déposée le 7 mars 2013 *Prévoyance.ne* + amendement de M. Frédéric Hainard et consorts déposé le 18 mars 2013

Sarah Blum

Rapport du Conseil communal

relatif

- à une demande de crédit de CHF 11'200.- pour l'acquisition des terrains pour l'implantation de la plateforme de transbordement de Bellevue;
- à l'octroi d'un droit de superficie à Vadec SA pour l'implantation de la plateforme de transbordement de Bellevue;
- à l'octroi d'une servitude d'usage à Viteos SA pour l'installation d'un transformateur.

(du 15 mai 2013)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

La mise en œuvre du plan spécial "Le Corbusier", qui a été sanctionné le 28 octobre 2009, prévoit la démolition de la plateforme de transbordement des Chemins de fer du Jura (CJ), qui est utilisée principalement pour le transfert sur la route des déchets acheminés par le train à destination de l'usine VADEC SA. Un site de remplacement a dû être recherché pour permettre de continuer l'acheminement des déchets par le train.

Transports des déchets

Actuellement, Vadec SA (qui exploite des centres d'incinération à Colombier et La Chaux-de-Fonds) collecte, traite, valorise et élimine les déchets en provenance des cantons du Jura et de Neuchâtel ainsi que du Jura bernois et du Nord vaudois. Cela représente un bassin de population d'environ 355'000 habitants. Une bonne partie des transports des déchets est assurée par chemin de fer.

Le centre d'incinération de La Chaux-de-Fonds traite les déchets de 131 communes des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, soit un bassin de 170'000 habitants.

Les partenaires de Vadec SA, regroupés sous l'égide d'Arc Jurassien Déchets, ont développé en 2001 un concept pour assurer le transport par le rail des déchets des districts de Delémont et de Porrentruy ainsi que du Jura bernois vers La Chaux-de-Fonds. Une dizaine de conteneurs chargés de déchets transitent chaque jour à travers les Franches-Montagnes, évitant ainsi d'incessants passages de poids

lourds à travers les villages. Les CJ gèrent toute la logistique du transport. Les déchets sont transbordés par camions depuis les centres de collecte de Courgenay (Ajoie), de Boécourt (Delémont) et de la décharge Celtor (Jura bernois) jusqu'aux gares de Glovelier et Tavannes.

La grande majorité de ces déchets est de ce fait acheminée jusqu'à La Chaux-de-Fonds par la ligne à voie étroite des CJ au moyen de bennes spéciales qui ne sont transbordées sur camions que pour leur trajet entre la gare aux marchandises et l'usine d'incinération. Pour des raisons techniques toutefois, ces courts transports par camions sont inévitables.

Les convois ne repartent pas à vide de La Chaux-de-Fonds. Les conteneurs retournant à Tavannes sont chargés de mâchefers pour être traités par la société spécialisée Celtor et mis en décharge.

Si le rail reste légèrement plus cher que la route, cette différence s'estompe lorsque l'on tient compte du coût environnemental et des nuisances épargnées aux riverains.

Vadec SA devrait procéder au renouvellement de ses installations d'incinération en 2015 (fermeture du site d'incinération de Colombier remplacé par deux chaudières alimentées à la fois par du bois de forêts et du bois usagé pour le fonctionnement du chauffage à distance) et en 2025 (nouvelles installations sur le site de La Chaux-de-Fonds). En effet, dès 2025, les ordures ménagères de l'ensemble des collectivités actionnaires de Vadec SA seront incinérées dans un nouveau four à la Chaux-de-Fonds.

Dans l'intervalle, il est prévu que le site de La Chaux-de-Fonds soit exploité à sa capacité maximale et qu'une partie des déchets aujourd'hui incinérés à Colombier le soient dans d'autres cantons.

Projet de Bellevue

Les CJ, en partenariat avec la Ville, VADEC et le Canton, ont mené des réflexions depuis fin 2007 pour trouver un nouveau site de transbordement des déchets, du fait que celui de la gare aux marchandises devait disparaître au profit de la valorisation du plan spécial "Le Corbusier". Quatre sites ont été retenus dans la première étude, à savoir Chaux-de-Fonds – Est, Gare de Bellevue (haut du Chemin-Blanc), Les Reprises et La Cibourg. L'évaluation des quatre sites s'est faite sur la base de critères techniques, financiers, fonciers, d'accessibilité et de nuisances pour le voisinage. Le site retenu pour la suite de l'étude a été la halte de Bellevue.

La solution de Bellevue est la plus favorable sous l'angle environnemental avec un trajet plus court et hors de la ville pour les camions. Elle devrait aussi permettre le doublement de la voie CJ à cet endroit et, ainsi, autoriser les croisements de trains et une augmentation future de la cadence des trains voyageurs CJ aux heures de pointe. Le trafic voyageur pourrait en effet être accru à terme avec un renforcement des cadences entre le Jura et La Chaux-de-Fonds, l'augmentation de la vitesse commerciale sur le pont de l'Hôtel-de-Ville après sa réfection et la séparation des trafics, ainsi qu'au moins un arrêt supplémentaire en Est du quartier Esplanade, en lien avec le développement du projet European 10.

Le projet prévoit 2 voies pour stocker les wagons. Une troisième voie, plus au Nord, est planifiée à plus long terme pour permettre à une, voire plusieurs entreprises

d'utiliser cette plateforme pour le transbordement rail-route. Une voie sera implantée au Sud ("banane") pour les manœuvres des trains.

La première étape, avec les 2 voies, est devisée à CHF 6'060'000.- TTC avec la répartition financière suivante :

- Subventions de l'Office fédéral des transports (OFT) : CHF 960'000.-
- Participation des CFF liée au déplacement du site
actuel situé à l'ancienne gare aux marchandises : CHF 400'000.-
- Chemins de fer du Jura : CHF 3'060'000.-
- VADEC : CHF 863'000.-
- Ville (terrains) : CHF 776'000.-

Ces montants sont sous réserve de l'accord de l'OFT et des différents partenaires.

Sur la plateforme, des couverts ou bâtiments en lien avec les activités de transbordement pourraient être réalisés.

L'accès routier existant sera maintenu mais sera légèrement déplacé afin de respecter les distances de sécurité. Une voie de décélération sera réalisée pour les véhicules en provenance de La Chaux-de-Fonds. En sortie du site direction La Chaux-de-Fonds, le marquage existant de la route cantonale sera modifié afin d'utiliser la voie de dépassement existante en voie d'accélération. En sortie, direction La Cibourg, une voie nouvelle d'accélération sera réalisée.

La maison de la Joux-Perret 16 (bien-fonds 7890 du cadastre de La Chaux-de-Fonds), propriété de la Ville de La Chaux-de-Fonds (arrêté du Conseil général du 2 septembre 2010, voir PV 28, pages 2345 et ss), sera utilisée comme bâtiment d'exploitation et accueillera également les équipements électriques et techniques.

L'accessibilité au bâtiment de la Joux-Perret 16 ainsi qu'aux terrains et forêts adjacentes fera l'objet d'autorisations par convention de la part des CJ du fait qu'il est nécessaire de traverser la ligne de chemin de fer.

Pour rappel, votre autorité a également donné l'autorisation par arrêté du Conseil général du 2 juillet 2012 pour l'acquisition d'environ 12'300 m² provenant des biens-fonds n° 10936 et 10949 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

La plateforme sera viabilisée en termes d'équipements.

Procédure

D'entente avec l'OFT, c'est la procédure cantonale (par opposition à la procédure fédérale) basée sur la Loi fédérale sur les voies de raccordement ferroviaires du 5 octobre 1990 qui est retenue. Cette procédure permet de gagner du temps et de s'assurer un financement par tous les partenaires concernés. La double procédure suivante est prévue :

- Mise en zone des terrains concernés par le site de transbordement (procédure cantonale, en l'occurrence de compétence partagée entre Ville et Canton), validée par votre autorité lors de sa séance du 2 juillet 2012.
- Permis de construction pour les installations de la plateforme (procédure cantonale, en l'occurrence relevant de la compétence de la Ville). La mise à l'enquête interviendra suite à l'approbation du présent rapport et des arrêtés y-relatifs.

Acquisition foncière

Comme pour le bâtiment de la Joux-Perret 16 et pour la surface de terrain provenant des biens-fonds n° 10936 et 10'949 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, la Ville de La Chaux-de-Fonds a mené les négociations avec les propriétaires des terrains concernés par le site de transbordement. L'acquisition porte sur environ 479 m² de terrain à détacher des domaines publics cantonal et CJ du cadastre de La Chaux-de-Fonds. Un terrain d'entente a été trouvé sur le montant d'acquisition au prix de CHF 18.-/m², idem que pour les biens-fonds n° 10'936 et 10'949.

Cela représente un prix total d'environ CHF 8'622.-. Il faudra ajouter à cette somme les lods et frais de transaction habituels (cadastre, notaire, etc.) estimés à CHF 1'000.- ainsi que l'éventuelle taxe sur la plus-value, estimée à CHF 1'500.-. Une demande d'exonération sera formulée concernant les lods et la taxe sur la plus-value (but d'intérêt public).

L'acquisition foncière d'une partie des domaines publics cantonal et des CJ, ainsi que la surface de terrain provenant du bien-fonds n° 10'936 du cadastre de La Chaux-de-Fonds et le bien-fonds 7890 du même cadastre (bâtiment Joux-Perret 16) sera intégrée à la demande d'octroi des droits de superficie ci-après.

Octroi de deux droits de superficie

Considérant le potentiel stratégique à long terme des biens-fonds, une solution de cession en droit de superficie a été privilégiée. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'accorder les droits de superficie à Vadec SA aux conditions suivantes:

- les droits de superficie sont octroyés pour une durée de 50 ans, en lien avec les besoins du projet;
- la rente superficière annuelle s'élève à CHF 1.74/m²/an. Ce montant sera indexé à l'IPC chaque année. Ce montant est basé sur un taux de 4% appliqué aux projets d'intérêt public, dont le but est évident dans ce cas précis;
- la surface définitive sera déterminée par le plan de mutation qui sera réalisé par le Service cantonal de la géomatique et du registre foncier.
- les droits de superficie concernent la réalisation de la première étape du projet, pour une surface d'environ 3787 m² (3130 m² + 657 m²). La deuxième étape fera l'objet d'une nouvelle négociation, notamment en lien avec la présence d'éventuels partenaires privés;
- la Ville conserve un contrôle sur l'utilisation du terrain cédé au travers de la constitution et d'un droit de préemption légal. De plus, une condition sera fixée dans l'acte notarié limitant l'utilisation des terrains concernés au projet défini plus haut.
- les droits de superficie comprennent un droit de retour anticipé en faveur de la Ville si Vadec SA devait violer gravement les obligations contractuelles. Dans le cas d'un retour anticipé, le superficière assumera l'intégralité des frais en résultant. La Ville lui accordera cependant une indemnité prenant en compte le coût des travaux nécessaires au maintien des infrastructures;
- l'indemnité due au superficière en cas d'extinction du droit de superficie correspondra à la valeur vénale des infrastructures déterminée par un arbitre expert;

- la signature de l'acte authentique se fera juste avant la délivrance du permis de construire;
- tous les frais d'acte, de plans, d'extraits de cadastre, de bornage, de notaires, etc. sont à la charge de l'acquéreur.

Conséquences sur les finances

Dans l'immédiat, le solde des biens-fonds viendra compléter le portefeuille de terrains de la Ville. Aucun amortissement n'est prévu, de sorte que les charges financières se limitent aux intérêts. Calculés au taux de 2,8 % sur l'entier du montant sollicité, ceux-ci représentent une charge annuelle de CHF 325.- par an. En cas d'exonération des lods et de la taxe sur la plus-value, ce montant serait réduit à CHF 250.-.

Le terrain objet de la transaction figurera au bilan pour CHF 10'000.- augmenté des frais d'acquisition.

La rente superficielle représentera une recette annuelle de CHF 6'589.40.

Le terrain est considéré comme équipé.

En cas de conclusion d'un droit de superficie, la rente annuelle encaissée par la Ville sera d'environ CHF 6'589.-. Ce montant sera comptabilisé dans les recettes du compte de fonctionnement de la Ville.

Conséquences sur les ressources humaines

Les objets du présent rapport n'ont pas de conséquence sur les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

La réalisation de la plateforme rail-route doit permettre d'acheminer une part importante des déchets de 131 communes des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, soit un bassin de 170'000 habitants et, à terme, de l'entier de la zone de desserte de Vadez.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La décision de maintenir le transfert des déchets à destination de VADEC par train ainsi que le déplacement du site de transbordement à Bellevue va réduire les nuisances environnementales grâce à une diminution du trafic poids-lourds routiers, en particulier au sein de l'espace urbain.

b) Aspect social

Néant

c) Aspects économique

Le déplacement du site de transbordement de la gare aux marchandises à Bellevue va permettre la valorisation des périmètres A et B du plan spécial "Le Corbusier". Pour rappel, votre autorité a accepté la cession du bien-fonds n° 18191 du cadastre de La Chaux-de-Fonds (périmètre B du Plan spécial "Le Corbusier") à Immobilier.NE SA et à une société coopérative d'habitation. De plus, le Conseil d'Etat a réalisé le concours d'architecture pour le nouvel Hôtel judiciaire qui est prévu sur le périmètre A du plan spécial "Le Corbusier".

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Jean-Charles Legrix

Le chancelier :

Thibault Castioni

Annexes : 2 plans (A3 couleur à chaque conseiller général)

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Arrêté No 1

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir une surface d'environ 479 m² à détacher des domaines publics cantonal et CJ du cadastre de La Chaux-de-Fonds au prix de CHF 18.-/m², auxquels s'ajoutent les lods et frais d'acquisition d'un montant de CHF 1'000.- et l'éventuelle taxe sur la plus-value d'un montant de CHF 1'500.-.

Article 2.- Un crédit de CHF 11'200.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'une partie des domaines publics cantonal et CJ du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à grever les terrains concernés de toutes servitudes nécessaires à la transaction immobilière.

Article 4.- Tous frais d'acte, de plans, d'extraits de cadastre, de bornage, de notaire, etc. sont à la charge de l'acquéreur.

Article 5.- Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction immobilière.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté No 2

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à céder à Vadec SA en pleine propriété le bâtiment situé sur le bien-fonds n° 7890 du cadastre de La Chaux-de-Fonds et à constituer en faveur de Vadec SA sur une surface totale d'environ 3'787 m², un droit de superficie sur environ 657 m² en provenance du bien-fonds n° 7890 du cadastre de La Chaux-de-Fonds et un droit de superficie sur environ 3130 m² provenant du nouveau bien-fonds n° ? (à créer), (ancien bien-fonds 10'936 du même cadastre) ainsi que sur la surface provenant des domaines publics cantonal et CJ, d'une durée de 50 ans dont la rente superficière annuelle s'élève à CHF 1.74/m², indexée à l'IPC, taxes et frais d'équipement et de raccordement non compris.

Le montant de la rente superficière annuelle englobe le droit de superficie et le prix de vente du bâtiment. En cas de restitution anticipée du droit de superficie, la Ville accordera à Vadec SA une indemnité prenant en compte le coût des travaux nécessaires au maintien des infrastructures déduction faite du montant correspondant au prix résiduel de la ferme.

Article 2.- Des droits de retour anticipé des droits de superficie et de préemption en faveur de la Ville de La Chaux-de-Fonds seront constitués.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à grever les terrains concernés de toutes les servitudes nécessaires à la transaction immobilière et fixera dans l'acte authentique les conditions du droit de superficie.

Article 4.- Tous les frais d'acte, de plans, d'extraits de cadastre, de bornage, de notaires, etc. sont à la charge du superficière.

Article 6.- Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction immobilière.

Article 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Ainsi arrêté en séance du Conseil général du 3 juin 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Sarah Blum

Le secrétaire

Shaip Imeri

Présidente du Conseil général

M. René Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant que le débat ne commence, je vous informe de ma récusation concernant le rapport sur la plateforme de Bellevue. En effet, certains membres du Conseil estiment que mes intérêts professionnels sont trop liés aux CJ pour participer à la discussion, avis que je ne partage pas du tout. Mais, par souci d'apaisement, je préfère me retirer. J'espère que certains parmi nous en retiendront la leçon et feront de même lorsque cela sera leur tour.

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au vu de mon activité économique, je ferai de même.

M. Fabien Wenger, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Monsieur Frédéric Hainard se récusé aussi.

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, le parti socialiste tient à remercier le Conseil communal pour la qualité des plans reçus.

Cette demande de crédit pour l'acquisition de terrains supplémentaires, de droit de superficie et de servitude sur le site de Bellevue est une suite logique et indispensable à l'acceptation que notre Conseil général à faite auparavant aux différents arrêtés concernant ce projet.

Nous savons tous que l'acheminement des déchets du canton à la station VADEC est indispensable pour continuer à alimenter le chauffage à distance de plusieurs foyers de notre ville et qu'il faut trouver les meilleures solutions possibles.

C'est pourquoi, nous exprimons à nouveau notre satisfaction en constatant que ce projet permettra le transbordement de déchets ou autres marchandises entre camions et chemin de fer, sans traverser et polluer la ville. En outre le trajet entre le site de Bellevue et VADEC sera singulièrement raccourci.

Puisque que les travaux concernant la construction de l'îlot B, dans le nouveau quartier le Corbusier, vont débiter il est donc urgent de prendre ces mesures.

Ceci nous amène à une première question : où vont se passer ces transferts en attendant de pouvoir utiliser le nouveau site ?

Nous espérons que la construction d'une troisième voie, permettant à une ou des entreprises de la ville de transborder des marchandises, se réalisera, évitant ainsi des traversées inutiles de notre ville.

D'autre part, la halte supplémentaire prévue pour des voyageurs du quartier Esplanade est peut-être une musique d'avenir, mais nous voulons

croire qu'elle se réalisera tout de même ! La vision que la population qui *«dessine notre ville pour 2030»* ne suggère-t-elle pas que ce serait plus agréable d'y vivre en réduisant les nuisances provoquées par le trafic motorisé ? Nous avons une 2^{ème} question : le taux pour le droit de superficie accordé à VADEC SA n'est-il pas un peu faible ?

Nous apprécions que la Ville ait négocié un droit de retour anticipé en cas de non-utilisation du terrain par VADEC, ainsi qu'un droit de préemption légal.

Et enfin une dernière question : la parcelle 10'936 ne sera certainement pas complètement utilisée par l'aménagement de ces voies. Que fera-t-on de ce terrain ?

Nous rappelons également que nous tenons à ce que l'aspect visuel soit soigné, comme promis lors du Conseil général de juillet 2012. Et nous espérons que de bonnes solutions seront trouvées, afin d'acheminer les déchets venant du bas du canton.

Vous l'aurez compris, le parti socialiste votera les arrêtés concernant ce rapport. Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport avec intérêt. Pour nous, la question de la pertinence du projet de plateforme de transbordement à cet endroit a été posée voici presque une année, lors de l'acquisition, par la Ville, du terrain concerné.

Nous avons émis certaines réserves, rendu attentif le Conseil communal à certains aspects et restons dans la même position. Ces réserves sont à mettre en balance avec l'avancement du projet du quartier Le Corbusier, d'un haut intérêt pour notre cité. C'est pourquoi, bien que n'ayant pas changé d'avis, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de refaire le débat d'il y a un an.

Nous rendons tout de même attentif le Conseil communal à mettre un soin particulier à la modération de la consommation de terrains agricole. La personne qui a parlé avant moi a parlé de restes, dont il ne serait pas nécessaire pour réaliser le projet. Il y a une année, nous vous avons rendu attentifs à rendre ce terrain à l'usage agricole. Nous en sommes toujours convaincus.

Nous sommes donc plutôt favorables à ce rapport, ceci afin de trouver une solution qui permettra la mise en œuvre du quartier Le Corbusier. En termes simples, il s'agit d'acquérir des terrains ou non de la Ville afin de les mettre à disposition de VADEC, par le biais d'un droit de superficie.

Tant qu'il s'agissait d'acquérir des terrains de privés, comme dans le rapport d'il y a une année, cela nous paraissait logique. Là où la démarche devient étonnante, c'est que les terrains achetés dans ce rapport sont en possession des CJ et du domaine public cantonal. N'aurait-il pas été plus

simple que ces terrains soient directement mis à disposition de VADEC par leurs propriétaires qui sont, par ailleurs, aussi partenaires du projet ?

Après avoir obtenu une réponse satisfaisante à cette question, le groupe PLR acceptera ce rapport. Merci.

M. Adrien Steudler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe a étudié ce rapport. Ce crédit nous semble aller dans la logique des premières acquisitions effectuées concernant le site de transbordement de la Crête de Bellevue.

Toutefois, il en ressort quelques interrogations et donc des éclaircissements nécessaires de la part du Conseil communal.

La Ville ne devait pas être un partenaire financier. Or, on constate que la Ville garde une participation de près de CHF 780'000.–. Nous aimerions donc avoir la certitude que ce sera, au final, effectivement une opération neutre pour celle-ci.

Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas acheté cette bande en même temps que les autres parcelles ?

Nous nous demandons pourquoi le Conseil communal a décidé de conserver la propriété de ses terrains et ne les a-t-il pas vendus à VADEC ou aux CJ ?

Nous aimerions savoir de quels partenaires privés on parle, concernant la troisième voie de transbordement. Y a-t-il déjà eu un intérêt émis par quelqu'un, sachant le rail plus cher que la route ?

Enfin, nous aurions apprécié avoir un numéro de cadastre ou une référence au plan concernant cette acquisition de parcelle.

Dans l'attente des réponses du Conseil communal, nous tenons à préciser que dans la majorité de notre groupe, l'acceptation de ce rapport est chose acquise.

M. Fabien Wenger, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Nouveau parti libéral a pris connaissance de ce projet. Cependant une question émane concernant les surfaces. Sur le plan des biens-fonds 10'936 et 10'949 sont de 12'015 m², alors que l'acquisition foncière est de 479 m². Merci.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal du souci d'information qu'il semble avoir eu en nous fournissant des annexes en couleurs.

Avec la construction du quartier Le Corbusier, il fallait bien trouver une autre solution au transbordement des déchets acheminés par les CJ et en provenance de l'est.

Le rapport réussit à nous convaincre que cela est la meilleure solution à tout point de vue et, même si les Verts soutiennent plutôt le transfert de

la route au rail, ils osent apprécier ce transbordement du rail à la route, inévitable et ne se trouvant plus en pleine ville comme c'est encore le cas.

Il n'en reste pas moins que nous avons quelques questions à poser :

Dans le rapport, il est dit que la grande majorité des déchets provenant du Jura et du Jura bernois est acheminée par chemin de fer. Comment ce fait-il que cela ne soit pas tout les déchets du Jura et du Jura bernois ?

L'acheminement des déchets en provenance du Nord vaudois reste encore peu clair pour nous. Viendront-ils en camions par le tunnel de la Vue des Alpes ? Viendront-ils en train par Bienne, Delémont, Glovelier, avec transbordement, puis direction La Chaux-de-Fonds ? Seront-ils pris à Bienne à un coût moindre, comme nous l'apprenions il y a une année ici même ?

Nulle part dans le rapport il n'est fait mention de la récupération des eaux ou des liquides pouvant s'écouler accidentellement des bennes ou en cas d'incendie, risque relativement élevé lorsqu'il s'agit de déchets. Finiront-ils dans le terrain en contre bas ?

Il semblerait que le nouveau four de VADEC, prévu pour 2025, se situerait plus en est de la ville qu'actuellement, donc encore plus proche de la plateforme de transbordement. Est-ce que le Conseil communal peut déjà nous en dire quelque chose ?

Malgré nos questions, le groupe Vert acceptera le rapport. Merci de votre attention.

Mme Lucie Marchon, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les Conseillers et Conseillères membres du POP accepteront ce rapport et voteront les deux arrêtés qui sont peu déterminants par rapport à l'ensemble du projet qui a été accepté dans son ensemble.

A ce stade, nous aimerions toutefois avoir la confirmation que le futur pont du manège ne sera équipé que de voies métriques.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, le Conseil communal tient à vous remercier pour l'accueil favorable que vous réservez à ce rapport.

En préambule, j'affirme que 2013 est une année qui verra de nombreux chantiers s'ouvrir dans notre ville, traduisant de manière concrète et ostensible, le dynamisme et la prospérité dont nous jouissons.

Parmi ces chantiers, deux sont étroitement liés : le développement du quartier Le Corbusier d'une part, pour lequel le premier coup de pioche sera asséné bientôt, et la plateforme de transbordement de Bellevue d'autre part, puisque le transbordement ne pourra bientôt plus se faire sur le site actuel de la gare aux marchandises. Cette évolution est une opportunité formidable pour les CJ, comme pour notre Ville.

En ce qui concerne les CJ, la plateforme de transbordement, en haut du chemin blanc, offrira un doublement de la voie à cet endroit et, ainsi, autorisera les croisements de trains, permettant de fait une augmentation future de la cadence des trains voyageurs aux heures de pointe.

En ce qui concerne la Ville, il est évident que le parcours de Bellevue à VADEC est plus court et plus rationnel que l'acheminement des déchets en traversant la ville, de la gare marchandises à l'usine d'incinération.

En conséquence, la réduction des nuisances sonores et environnementales sera importante pour le centre-ville.

Notons encore que la plateforme de transbordement de Bellevue est aussi un projet qui prépare l'avenir, puisque les déchets en provenance du Littoral, qui seront traités dès 2025, sur le site de La Chaux-de-Fonds de VADEC, seront peut-être transbordés à cet endroit. VADEC devra étudier la question. Cela me permet de répondre à une question de M. Blanc. La solution la plus vraisemblable est que les déchets, qui viendront du Littoral et qui seront traités dans l'usine de La Chaux-de-Fonds de VADEC, seront acheminés par rail, en passant par Glovelier. Mais, pour l'instant, c'est une solution qui est à l'étude.

Solution d'avenir également, parce qu'il n'est pas impossible non plus (et cela répond à une préoccupation de M. Steudler) qu'une entreprise de la place, en l'occurrence l'entreprise Kaufmann, qui aujourd'hui transborde ses aciers à la gare de l'est, profite, à terme, de la nouvelle plateforme, pour y implanter ses propres infrastructures. Dans cette perspective, il est important de pouvoir bénéficier d'une réserve importante, sur laquelle se développera peut-être la deuxième étape de développement de la plateforme de Bellevue.

Je ne commenterai pas plus avant le projet qui vous est soumis, parce que vous le connaissez bien et que, par le passé, vous l'avez soutenu. En effet, il s'agit du troisième rapport sur le sujet que votre autorité discute et sur lequel elle doit se prononcer. Je vous rappelle que le Conseil général avait accepté, le 2 septembre 2010, l'achat de la maison et du terrain de la Joux-Perret. Le Conseil général avait accepté, le 2 juillet 2012, l'achat du bien-fonds 10'936 et du bien-fonds 10'244.

En d'autres termes, il s'agit, aujourd'hui, de confirmer ces options et les décisions prises antérieurement. Confirmer ces options, d'abord en acceptant l'achat de deux piécettes (que vous trouvez sur la carte) qui manquaient au puzzle, soit le 479 m², à détacher des CJ et du DP cantonal. A ce propos, je m'excuse, mais je n'ai pas bien compris la question du NPL. Vous pourrez la poser tout à l'heure.

Ensuite, en acceptant, en droit de superficie, les terrains nécessaires à la réalisation de la première étape du développement de la plateforme de transbordement. Cela me permet de répondre à la question du taux pratiqué en droit de superficie. Ici, c'est un taux effectivement de 4%, un taux plus faible que le 6% appliqué de manière usuelle. Le taux de 4% est ap-

pliqué lorsque le Conseil communal reconnaît un intérêt public. L'intérêt public, ici, nous est apparu prépondérant et évident. De fait, nous appliquons, sur ce droit de superficie, le taux de 4%.

Comment sont transbordés à La Chaux-de-Fonds les déchets et lesquels ? Il faut savoir que tous les déchets de l'Arc jurassien viennent par le réseau des CJ, depuis l'Ajoie, depuis le district de Delémont, depuis le Jura Bernois. Les déchets sont transbordés par camions, jusqu'aux gares de Glovelier et de Tavannes. Ensuite, ils sont acheminés par rail jusqu'à La Chaux-de-Fonds. Seuls les déchets de proximité, soit les déchets des Franches-Montagnes et du Vallon de St-Imier, sont acheminés directement par camions, évidemment pour des questions de rationalité économique, mais aussi de rationalité écologique. Imaginez les déchets du Vallon de St-Imier faire le voyage jusqu'à Glovelier ou jusqu'à Tavannes pour ensuite être acheminés par rail... cela ne semblerait pas bien cohérent.

De manière générale, sur le plan économique, il faut noter que VADEC est obligé de considérer la question de ce que l'on appelle *les ruptures de charges*. Or, le rail est intéressant pour VADEC, lorsqu'il y a une quantité suffisante et lorsque la distance est suffisamment importante.

Suite de la question de M. Blanc concernant l'acheminement des déchets au-delà de 2025 : comment cela se passera-t-il ? Le tonnage qui nous vient du Littoral sera important (plus de 30'000 tonnes). Encore une fois, l'acheminement est à l'étude. Reste que, vraisemblablement, la solution la plus probable est l'acheminement par rail, en passant par Glovelier.

M. Steudler nous disait que la Ville ne devait pas être un partenaire financier. J'ai relu les deux rapports sur lesquels votre autorité a déjà planché. A ma connaissance, cela n'a jamais été affirmé. Je vous renvoie au rapport de juillet 2012, à la page 5, où il est spécifié que la Ville *pourrait* s'engager dans ce projet.

La Ville, effectivement, est un partenaire financier de ce projet, parce qu'il y a nécessité, pour la ville, pour le bien du centre-ville, pour le bien de VADEC, de voir le projet se réaliser. Dans cette perspective, le droit de superficie est une bonne solution car il permet à un projet stratégique d'exister, il réduit les coûts d'investissements et permet à la Ville de rester partie prenante, puisqu'elle est propriétaire des terrains. Il n'est d'ailleurs pas exclu (mais nous aurons l'occasion d'en reparler ici, le cas échéant) que la Ville participe à la société d'exploitation de la plateforme de transbordement.

M. Ummel a demandé pourquoi nous n'avons pas vendu les terrains directement aux CJ ou à VADEC et pourquoi les deux petites parcelles, dont il est question aujourd'hui, ne sont pas mises à disposition directement par le Canton et par VADEC. C'est simplement parce que le montage s'est fait dans un bon partenariat. Comme il est d'usage, dans un bon partenariat, finalement chacun amène quelque chose. Vous trouvez ceci à la page 3 du rapport : les CJ ont amené CHF 3 millions, VADEC a amené près de

CHF 900'000.– et la Ville de La Chaux-de-Fonds amène des terrains. Mais, vous voyez bien qu'il faut nuancer, puisqu'elle amène des terrains qu'elle va "*louer*" en droit de superficie. Le montage financier est apparu cohérent et satisfaisant à l'ensemble du Conseil communal.

Une question avait été posée sur la réserve importante de plus de 9'000 m² par M. Ummel et par Mme Gagnebin. Qu'advient-il de cette réserve en attendant le développement de la deuxième étape du projet Bellevue ? Elle sera simplement louée à un paysan. Elle sera donc exploitée.

M. Steudler s'étonnait du séquençage des achats des différentes parcelles. Pour nous, cela nous apparaît tout naturel, puisque chaque terrain acheté doit être négocié et ensuite faire l'objet d'un rapport au Conseil général. Nous avons acheté quatre terrains, nous avons présenté trois rapports. Vous remarquez que nous avons été assez bons. Nous aurions pu vous présenter quatre rapports !

Concernant la récupération des eaux et des liquides pollués, sachez que la demande de permis de construire a été déposée récemment, ces derniers jours, au SUE et qu'elle est accompagnée d'une étude d'impact environnemental. C'est le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement qui mènera l'examen de ce dossier et qui, le moment venu, décidera si les choses se font dans une bonne conformité. Je ne peux pas, aujourd'hui, vous en dire plus.

Que va-t-il se passer en attendant la plateforme Bellevue, qui sera réalisée en 2013 ? Le transbordement a lieu, à l'heure actuelle, sur l'îlot A, où prendra place, on l'espère bientôt, le nouvel Hôtel judiciaire. Il continuera d'avoir lieu sur l'îlot A. Une convention est reconduite entre la Ville et les CJ, tous les trois mois. Elle sera reconduite fin juin pour fin septembre. Nous ferons le point de la situation à la fin du mois de septembre pour savoir si nous pouvons reconduire cette convention pour trois mois. Le cas échéant, cela signifie que les CJ, mais pour un coût très élevé, seront obligés d'acheminer par camions, depuis Saignelégier, les déchets jusqu'à VADEC.

Il reste la question du NPL sur les terrains, mais je suis navré, je ne l'ai pas bien comprise.

M. Fabien Wenger, NPL : Vous avez répondu à la question, qui n'était peut-être pas forcément claire.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme ma question n'avait pas été envoyée à l'avance au Conseil communal, je comprends qu'elle lui ait échappé. J'ai entendu dire qu'en 2025, VADEC déménagerait plus à l'est de la ville. Est-ce que ce sont des rumeurs ou est-ce que le Conseil communal peut nous en dire quelque chose ?

Mme Lucie Marchon, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous n'avez pas répondu à notre question concernant les voies métriques et sur le pont de l'Hôtel-de-Ville.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant le déménagement très hypothétique de VADEC, je n'avais pas compris que c'était une question. Pour l'heure, strictement rien n'est décidé. Simple-ment, il y aura un renouvellement, en 2025, de toute l'infrastructure, afin de pouvoir incinérer et traiter les déchets qui viendront du Littoral et peut-être même d'une partie du Nord vaudois. A ce moment-là, comme on le fait dans tous les dossiers lorsqu'il y a renouvellement, le Conseil communal et surtout l'entreprise VADEC se poseront certaines questions. Mais, pour l'heure, il est impossible de confirmer quoique ce soit.

Quant à la question des voies métriques, il faudrait que vous m'expli-quez, Mme Marchon, ce que sont les voies métriques.

Mme Lucie Marchon, POP : L'écartement métrique, c'est l'écarte-ment CJ. Je ne sais pas s'il était prévu seulement un écartement métrique ou un écartement métrique doublé d'un écartement CFF, sur le pont de l'Hôtel-de-Ville.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urba-nisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je parle sous le contrôle de mon collègue des infrastructures, qui écoutera et corrigera les bêtises que je dirai peut-être... A ma connaissance, il n'est pas prévu qu'il y ait une voie particulière métrique, prévue pour des trains comme ceux des CFF. Pour l'heure, l'écartement est effectivement différent.

L'arrêté N°1 est accepté par 33 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 33 voix sans opposition.

Rapport d'information du Conseil communal sur le bilan Le Corbusier 2012

(du 15 mai 2013)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

En 2012, la Ville de La Chaux-de-Fonds a célébré le 125^e anniversaire de l'un de ses plus célèbres enfants, Charles-Edouard Jeanneret dit Le Corbusier dès 1920, figure de l'architecture unanimement reconnue comme l'une des plus influentes du XX^e siècle. Charles-Edouard Jeanneret naît dans la Métropole horlogère (rue de la Serre 38) le 6 octobre 1887 et disparaît au cours d'une baignade dans la Méditerranée le 27 août 1965 à Cap Martin (France). Cet anniversaire a été une opportunité toute désignée pour faire connaître et reconnaître l'image de sa ville natale qui, en retour, lui a rendu par un ensemble de célébrations, un hommage critique. Diverses manifestations culturelles d'envergure ont été mises sur pied pour commémorer cet événement. Cette année a également été marquée par la célébration du centenaire de la Maison blanche et de l'ouverture de son premier bureau d'architecte.

Après Point(s) d'eau, après Art nouveau 2005 - 2006, après l'inscription de notre ville au patrimoine mondial de l'UNESCO pour son patrimoine horloger, et durant la même année qu'Automates et merveilles (dont l'initiative revient au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel), le Conseil communal tire une nouvelle fois un bilan très positif du florilège de manifestations et événements qui ont marqué l'année Le Corbusier 2012. Comme espéré, l'ensemble des manifestations, grâce à la qualité et à la diversité des contenus proposés, a permis de réunir des publics très divers, spécialistes, curieux, familles et enfants d'ici et d'ailleurs. Les retombées positives en terme d'image et de notoriété pour la Ville de La Chaux-de-Fonds sont à la fois indéniables et considérables. Enfin le bilan financier est lui aussi réjouissant puisque le budget octroyé par le Conseil général a été parfaitement maîtrisé.

Rappel historique du projet

Les manifestations *Le Corbusier 2012*, initiées par le Directeur de la Bibliothèque de la Ville et par la Conservatrice du Musée des beaux-arts, ont reçu le soutien et la collaboration de la Fondation Le Corbusier sans qui cette célébration n'aurait pu avoir lieu.

Les manifestations culturelles d'envergure jouent un rôle prépondérant dans la perception de l'image du lieu qui les accueille ou les organise. Leur valorisation, développée en concertation avec les efforts déployés en matière de promotion et de communication, doit ainsi contribuer à renforcer l'image de La Chaux-de-Fonds. Les quatre saisons Art nouveau ont déjà montré en 2005-2006 que le patrimoine pouvait être un thème porteur et un argument touristique qui génère une dynamique positive et un intérêt évident, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région. *Le Corbusier 2012* s'inscrit en parfaite adéquation avec divers projets qui visent à améliorer l'image de notre ville et, notamment, avec la valorisation de l'inscription de l'urbanisme horloger La Chaux-de-Fonds et Le Locle au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Description du projet

Nombre d'expositions ont déjà été consacrées aux multiples facettes de l'œuvre de Le Corbusier. Toutefois, son rapport à la photographie, un thème qui touche pourtant à de nombreux aspects de sa carrière diversifiée, a été peu abordé jusqu'à ce jour.

Le sujet de la photographie retenu pour *Le Corbusier 2012* a permis aux organisateurs de faire connaître plus largement le rôle de la photographie dans la pensée et l'œuvre de l'architecte mais également de valoriser le très riche fonds Le Corbusier de la Bibliothèque de la Ville.

Afin d'intéresser divers publics, quatre grands domaines événementiels complémentaires ont été identifiés sous le titre générique de *Le Corbusier 2012* : une exposition, une publication de référence, un colloque ainsi que des animations et des événements destinés à compléter l'offre culturelle en divers lieux de la ville.

L'association Maison blanche a organisé quant à elle de nombreux événements tout au long de l'année.

Pendant toute la durée des manifestations, ce ne sont pas moins de douze expositions consacrées à Le Corbusier qui ont été présentées à La Chaux-de-Fonds. Parmi la septantaine d'événements programmés, les deux temps forts resteront probablement le vernissage au Musée des beaux-arts de l'exposition "Construire l'image : Le Corbusier et la photographie" et le jour du 125^e anniversaire, le samedi 6 octobre 2012.

Objectifs du projet

La riche vie culturelle de notre cité continue de susciter l'intérêt et la curiosité loin à la ronde et contribue à son animation et à son rayonnement. D'un point de vue promotionnel, *Le Corbusier 2012* a pu bénéficier de la renommée grandissante de la Ville de La Chaux-de-Fonds acquise ces dernières années notamment grâce aux manifestations Art nouveau et à l'inscription au patrimoine mondial de son urbanisme horloger. Ces événements ont permis non seulement de rappeler au monde

entier que La Chaux-de-Fonds était la ville native de Charles-Edouard Jeanneret mais également de faire découvrir ou redécouvrir au public la richesse de notre patrimoine. Un public lémanique et alémanique a par ailleurs fait le déplacement en nombre à cette occasion. De nouveaux publics (architectes, photographes, designers) ont été attirés par la thématique dans notre ville.

Bilan du projet

Bilan organisationnel

Dans sa phase de conception (mars 2010-février 2011), les initiateurs du projet *Le Corbusier 2012* ont travaillé en étroite collaboration avec un Comité de pilotage et un Comité scientifique. Dès la votation du crédit de CHF 500'000.-, et suite au départ de la première cheffe de projet, une petite structure opérationnelle de quatre personnes a été mise sur pied (le Bureau). Ce dernier était composé du conseiller communal en charge des Affaires culturelles, de la nouvelle cheffe de projet, de la conservatrice du Musée des beaux-arts et du directeur de la Bibliothèque de la Ville; organe stratégique et décisionnel, il s'est réuni à 35 reprises. Cette structure était secondée par le Comité de pilotage composé de 12 représentants de diverses institutions ou services concernés par le projet. Afin d'assurer un rayonnement maximum de ces manifestations, un Comité de parrainage, présidé par le conseiller fédéral Didier Burkhalter puis Alain Berset, a été constitué rassemblant 14 personnalités éminentes du monde politique, médiatique, scientifique et économique (annexe 4). Quant au Comité scientifique, il s'est transformé, sous la direction générale de la conservatrice du Musée des beaux-arts, en mars 2011 en Comité curatorial composé de 6 co-commissaires en charge des sections de l'exposition principale du Musée des beaux-arts et de la publication.

Bilan de fréquentation

La journée anniversaire du 6 octobre a été exceptionnelle. Près de 4'000 personnes ont participé aux différents événements commémoratifs.

La fréquentation de l'exposition "Construire l'image" du Musée des beaux-arts a été excellente : 10'684 visites ont été dénombrées au long des quinze semaines d'ouverture.

La Bibliothèque de la Ville, qui accueille environ 90'000 visiteurs par an, a reçu près de 500 personnes (classes du Lycée et de l'Ecole obligatoire, visites guidées) directement intéressées par le fonds Le Corbusier et l'exposition qui lui était consacrée dans la salle Charles Humbert.

<u>Lieux</u>	<u>Evénements</u>	<u>Fréquentation</u>
Musée des beaux-arts	Exposition Le Corbusier	10'684
Bibliothèque de la Ville	Exposition Le Corbusier	500
Club 44	XVIII ^e Rencontre de la Fondation Le Corbusier	250
En ville (24 animations)	125 ^e anniversaire - samedi 6 octobre	4'000
Maison blanche	100 ^e anniversaire	8'629
Musée paysan et artisanal	Exposition Patchwork	835
Hôtel de Ville	Exposition Patchwork	accès libre
Espace	Ecole d'art, exposition d'affiches	accès libre
ABC	Ecole d'art, expositions (affiches et lunettes)	accès libre
Galerie Impressions	Exposition Le Corbusier	200
Usine électrique	Ecole obligatoire, exposition travaux d'élèves	1'000
En ville (TN)	Petit train touristique	2'285
En ville (TN)	21 visites guidées de la ville (à l'horaire)	403
En ville (TN)	8 visites guidées de la ville (groupes)	120
En ville (TN)	1 visite guidée de la ville à vélo	5
En ville	Association 1000 m d'auteur(e)s, promenade littéraire	40
Club 44	Table ronde	182
Villa turque	10 ouvertures publiques	3'034
MIH	Forum Bonhôte	171
TOTAL		32'338

Bilan médiatique et promotionnel

Le Bureau *Le Corbusier 2012* a travaillé en étroite collaboration avec le chargé de la communication externe et de la promotion afin de promouvoir les manifestations mais également de renforcer l'identification entre Le Corbusier et La Chaux-de-Fonds. Ce dernier a mis en place un concept de communication articulé sur plusieurs axes et a soutenu la campagne de recherche de partenaires financiers par ses précieux réseaux et ses relations de longue date à haut niveau dans la plupart des médias en Suisse.

Afin de donner une identité forte au projet *Le Corbusier 2012*, une identité visuelle a été réalisée à l'issue d'un concours sur invitation (quatre agences de la région ont été sollicitées). L'agence retenue a été ensuite mandatée pour la réalisation de tous les supports promotionnels (voir annexe 1) et de communication (succession de mandats liés à une convention).

L'affiche de l'exposition "Construire l'image" a par ailleurs été présélectionnée au concours international de l'affiche de Chaumont (France).

Une adresse Internet (www.lecorbusier2012.ch) a été créée en octobre 2011, adresse toujours accessible et dont les contenus ont été mis à jour.

Le Bureau *Le Corbusier 2012* a tenu trois conférences de presse :

- 20 octobre 2011, présentation du Comité de parrainage et du visuel *Le Corbusier 2012*
- 26 juin 2012, présentation du programme *Le Corbusier 2012*
- 27 septembre 2012, exposition et publication *Le Corbusier*

et diffusé huit communiqués de presse :

- 20 octobre 2011, présentation du Comité de parrainage et du visuel *Le Corbusier 2012*
- 21 mai 2012, relance *Le Corbusier 2012*
- 12 juin 2012, Alain Berset nouveau président du Comité de parrainage
- 26 juin 2012, programme *Le Corbusier 2012*
- 27 septembre, ouverture de l'exposition au MBA et vernissage de la publication de références
- 3 octobre, relance 125^e
- 6 octobre, bilan 125^e
- 14 janvier 2013, clôture *Le Corbusier 2012*.

Le premier axe du concept a été de constituer une plate-forme de partenaires médias dans différents segments avec pour objectif principal d'assurer un relais régulier en Suisse et dans le canton des événements *Le Corbusier 2012*. Mais aussi de rendre visible tous nos partenaires. Dans cette idée, nous avons collaboré avec Le Temps comme co-partenaire principal, la RTS Espace 2, World Radio Switzerland (WRS), la Société générale d'affichage et Payot Libraire.

L'implication de ces sociétés a un impact manifeste sur la recherche de soutiens financiers et tout particulièrement sur nos partenaires principaux et officiels. Elles nous ont permis de séduire par exemple la Banque Bonhôte qui s'est imposée comme le partenaire principal de *Le Corbusier 2012*. Tout comme la société Viteos.

Le deuxième axe a été la planification d'une campagne d'affichage nationale et du placement d'annonces dans quelques titres et supports destinés à toucher certains publics en Suisse dès le début des manifestations et de venir en rappel à d'autres moments (voir annexe 2).

Grâce à l'apport de nos partenaires médias comme Le Temps et la SGA, notre visibilité a été très qualitative et très quantitative sans bourse déliée en bénéficiant du système des contreparties et d'un rabais conséquent consenti par l'afficheur. Nous avons pu alors placer nos visuels dans des espaces payants avec plus de latitude (comme par exemple dans les quotidiens neuchâtelois de la Société neuchâteloise de presse ou dans des titres ciblés sur la culture et les loisirs en famille). *Le Corbusier 2012* a également pu bénéficier de l'affichage culturel de la Ville.

Le choix des supports et de leur périodicité ainsi fait, cela nous a permis ensuite d'activer la préparation en amont d'articles, d'émissions au cours du premier semestre 2012 avec les hiérarchies concernées dans l'ensemble des médias romands et dans une moindre mesure en Suisse alémanique.

Plusieurs rencontres groupées furent organisées à ce propos dans les quelques villes où se trouvent la plupart des rédactions de notre pays, tout en maintenant bien entendu le contact avec les médias régionaux et transfrontaliers qui sont stratégiques tout au long de l'année pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Dès juin 2012, la floraison d'articles et d'émissions dans l'ensemble des médias et grands médias romands a accompagné l'ouverture des festivités afin de susciter un intérêt des amateurs de Le Corbusier, de la photographie ou de celles et ceux pour qui un séjour dans notre ville en profitant de l'occasion constituerait un atout pour une excursion agréable. Enfin, un plan de relance a été entrepris en novembre-décembre 2012.

Cette importante activité nous a permis de dénombrer (sans être abonné à l'Argus) plus de 200 références (articles, interviews) auprès des médias suisses et étrangers. A noter aussi que plusieurs blogs, qui entretiennent des liens avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, ont participé, tout comme de nombreuses initiatives privées (réseaux sociaux), à la diffusion de nos événements et à la visibilité forte de *Le Corbusier 2012*.

Il faut par ailleurs relever que dans les offres que nous avons proposées à nos partenaires, il a été demandé expressément de mettre en place des actions de relations publiques et de promotion en lien avec nos manifestations. Tous se sont fendus de l'organisation de visites guidées à l'intention de leurs clients, fournisseurs, cadres, abonnés et autres auditeurs.

Certains se sont engagés avec force dans cette optique comme Le Temps qui a par ailleurs réalisé à ses frais un prestigieux tiré à part (tirage : 84'000 ex. – dont 15'000 ex. ont été mis à la disposition du public dans les différents lieux de la manifestation).

La Banque Bonhôte a organisé son traditionnel "Forum Bonhôte" au cœur de l'événement en recevant quelque 200 personnes triées sur le volet parmi sa clientèle. Mais encore, ce partenaire a adapté sa campagne dans la presse écrite dans plusieurs titres par une annonce combinée Bonhôte – *Le Corbusier 2012*.

Payot Libraire a lui de son côté relayé Le Corbusier et La Chaux-de-Fonds dans l'ensemble de ses points de vente en Suisse (12 librairies) par la diffusion de notre programme, par des vitrines dédiées, par la vente du livre et par l'organisation d'un concours avec séjour dans notre ville à la clé, action qui a engendré près de 2'000 bulletins. Plusieurs commerçants en ville de La Chaux-de-Fonds ont suivi aussi le mouvement tels la librairie La Méridienne, le magasin Photovision ou le Café de Paris.

Des concours *Le Corbusier 2012* ont été initiés par plusieurs de nos partenaires : Le Temps, Payot Libraire et Espace 2 (Les Matinales).

La manufacture Girard-Perregaux, partenaire externe, a réalisé une prestigieuse série limitée de montres (trilogie Le Corbusier) et souhaité la présenter à la presse internationale à la Maison blanche en octobre 2012. Cet événement a participé à la promotion internationale de nos célébrations notamment dans le monde horloger.

Grâce au GMN (Groupement des Musées neuchâtelois), nous avons pu bénéficier de la vitrine de l'ECAP à la gare de Neuchâtel pendant toute la durée de l'exposition.

De son côté, la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) a saisi l'occasion de vernir, en 2012 à la Maison blanche, l'ouvrage "Le Corbusier. Formation, projets et constructions en Suisse".

Pour des raisons financières, le Bureau *Le Corbusier 2012* a renoncé aux offres RailAway ainsi qu'à la proposition de Modhac pour la tenue d'un stand.

Un soin particulier a été prêté à la médiation culturelle auprès des écoles en collaboration avec un groupe de travail composé d'enseignants et de la cheffe de projet. Toutes les classes de l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds ayant été invitées à travailler sur le thème de Le Corbusier en 2012. Un dossier de présentation a été rédigé à cette occasion par l'assistante scientifique du Musée des beaux-arts, support distribué en mars 2012 à tous les enseignants de La Chaux-de-Fonds en vue du cortège des promotions (juin 2012). A la demande du chef du Département de l'éducation de la culture et des sports, Philippe Gnaegi, ce document a été mis en ligne sur le site internet du Réseau pédagogique neuchâtelois. A la rentrée d'août 2012, chaque élève (env. 5'000) a reçu un petit carnet de notes *Le Corbusier 2012* et des activités ont été proposées aux classes des cycles 1 et 2 (fiches d'activités). De plus, les élèves du cycle 2 (91 classes) ont eu l'occasion de visiter la Maison blanche; les élèves du cycle 3 (65 classes) ont eu l'occasion de visiter l'exposition principale au Musée des beaux-arts. L'organisation, la gestion et le financement de ces 156 visites n'est pas à négliger. Quant aux élèves du Cycle 1, des activités en classes, notamment avec des maquettes, ont été privilégiées. A l'issue de cette action Le Corbusier au sein de l'Ecole obligatoire, une sélection des travaux d'élèves a été présentée pendant une semaine à l'Usine électrique.

En marge de ces activités scolaires, le Musée des beaux-arts a proposé quatre ateliers pour enfants en lien avec la photographie.

Bilan touristique

Les excellents et nombreux retours positifs des médias ont contribué à une image particulièrement qualitative. L'organisation de manifestations de ce type contribue très positivement au développement des activités économiques en lien avec le tourisme (hôtellerie et restauration notamment). Les retombées économiques sont certes difficilement chiffrables, mais assurément non négligeables.

Les sites d'accueil de Tourisme neuchâtelois en ville de La Chaux-de-Fonds (Espace et Espace de l'urbanisme horloger) ont été fortement sollicités en 2012 afin de

répondre aux nombreuses demandes d'informations relatives aux manifestations *Le Corbusier 2012*.

Tourisme neuchâtelois a réédité pour l'occasion la brochure touristique *Le Corbusier* en consacrant quatre pages spéciales réservées aux manifestations du 125^e anniversaire et au centenaire de la Maison blanche (document disponible en français-anglais-allemand). Afin d'attirer des caristes, Tourisme neuchâtelois a également rédigé des fiches *Le Corbusier 2012* en français et en allemand. Les visites guidées *Le Corbusier*, proposées dès l'été 2012, ont remporté un beau succès et seront reconduites durant l'été 2013. Une fois de plus, la collaboration avec Tourisme neuchâtelois a été excellente et constructive.

Nous ne possédons malheureusement pas véritablement de statistiques en matière de provenance des visiteurs, mais pouvons toutefois relever la présence de publics très différents: spécialistes (architectes, photographes, historiens de l'art) et amateurs; jeunes et retraités; suisses (Suisse alémanique et Arc lémanique) et étrangers. Un tour opérateur de Londres a organisé dernièrement un voyage *Le Corbusier* à La Chaux-de-Fonds.

Pour des questions techniques, l'idée de proposer un billet combiné avec la Maison blanche a dû être abandonnée.

Bilan financier

Afin de préparer le rapport de demande de crédit pour les manifestations *Le Corbusier 2012*, une demande de crédit spécial de CHF 70'000.- TTC a été intégré au budget 2010 et accordée lors de la séance budget du Conseil général du 17 décembre 2009. Suite de quoi, un crédit de réalisation de CHF 500'000.- TTC a été voté par 34 voix sans opposition lors de la séance du 31 janvier 2011 (voir PV du Conseil général, pages 2885 et suivantes). Ce montant devait assurer la base de l'organisation des événements prévus (organisation générale, exposition, colloque et communication). A cela s'ajoutent les coûts pris en charge dans les budgets de fonctionnement ordinaires des deux partenaires initiaux du projet *Le Corbusier 2012* à savoir le Musée des beaux-arts et la Bibliothèque de la Ville.

Parallèlement, des recherches de fonds ont été menées directement par le Bureau *Le Corbusier 2012* en étroite collaboration avec le chargé de communication externe et de la promotion de la Ville. Un dossier de présentation a été rédigé et adapté à chaque type de partenaire sollicité : partenaires principaux (Banque Bonhôte, Le Temps), partenaires officiels (Ernst Göhner Stiftung, La Semeuse, Payot Libraire, Viteos), partenaires institutionnels (République et Canton de Neuchâtel) et partenaires médias (SGA, RTS). Par ailleurs, deux entreprises horlogères (Ebel et Girard-Perregaux) ont été sollicitées; ces dernières ont souhaité devenir partenaires externes en proposant des collaborations ciblées (ouvertures de la Villa turque pour Ebel et création par Girard-Perregaux d'une série limitée - trilogie *Le Corbusier*).

Il est à relever également le concours indéfectible de la Société des amis du Musée des beaux-arts et de l'Association des amis de la Bibliothèque de la Ville qui ont

apporté un soutien moral et financier significatif ou obtenu des soutiens de sociétés d'intérêt public.

Ces différents partenaires, sans qui la manifestation n'aurait pas eu lieu, se sont engagés à nous soutenir financièrement en espèces ou avec des contreparties. Les différentes démarches ont apporté des financements privés et publics externes (subventions et contreparties) à hauteur de CHF 661'000.- qui ont permis de cofinancer la publication, l'exposition phare, différents événements ainsi que différentes actions de promotion et de communication.

Caran d'Ache n'a pas souhaité concrétiser son soutien suite à l'affaire UBS/Le Corbusier. Le soutien de la Fondation de famille Sandoz à la publication n'a pas été maintenu du fait que l'impression a été réalisée hors de la Suisse.

A ce jour (état au 30 avril 2013), le coût net total du projet *Le Corbusier 2012*, géré directement par la cheffe de projet, en collaboration avec l'administrateur du dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse, s'élève à CHF 1'144'775.59 TTC alors que le coût net à charge de la Ville se monte à CHF 483'588.69 TTC (voir annexe 3). Le respect de l'enveloppe accordée a été rendu possible grâce à la surveillance stricte et presque hebdomadaire du budget. Ce suivi "en temps réel" a permis au Bureau de rendre, à chaque instant, les arbitrages nécessaires. Par ailleurs, l'apport plus importants que prévus de soutiens financiers privés a permis de développer et de renforcer les différents axes du projet.

Enfin, compte tenu du résultat financier 2012 de la Ville et comme demandé par votre Autorité, des amortissements complémentaires ont été passés en fin d'année sur les crédits en lien avec le projet. Les deux crédits spéciaux 2010 ont été totalement amortis (CHF 38'942.- d'amortissement complémentaire) et le crédit de réalisation a bénéficié d'un amortissement complémentaire de CHF 371'377.22 (solde à amortir CHF 112'211.47).

Bilan exposition "Construire l'image : Le Corbusier et la photographie"

Cette exposition, mise sur pied en étroite collaboration avec la Fondation Le Corbusier à Paris, est sans conteste l'événement phare de l'ensemble des manifestations *Le Corbusier 2012*. Les différentes sections ont été attribuées, sous la direction générale de la conservatrice du Musée des beaux-arts, à six co-commissaires (Comité curatorial) venant de toute l'Europe (France, Belgique, Grande-Bretagne et Suisse), spécialistes de Le Corbusier et historiens de la photographie (annexe 4).

Afin de rendre l'exposition attractive et accessible, la scénographie a été confiée, selon un cahier des charges détaillé, à une agence de La Chaux-de-Fonds/Berlin dirigée par un ancien élève de l'Ecole d'arts appliqués.

Cette manifestation d'envergure, qui n'aurait pu être réalisée sans le soutien de la Société des amis du Musée des beaux-arts, a remporté un vif succès mais elle a également attiré de nouveaux publics à La Chaux-de-Fonds. Afin de répondre à une importante demande de visites guidées (classes, privés, entreprises), un groupe de guides a été constitué et formé pour l'exposition Le Corbusier (certains

d'entre eux poursuivent leur collaboration avec le Musée des beaux-arts pour les visites guidées des expositions temporaires et de la collection permanente). Les textes de l'exposition étaient disponibles en français, allemand et anglais dans une petite brochure remise gratuitement à tous les visiteurs; seuls les textes en français étaient posés sur les murs.

Bien que cette exposition n'ait pas été véritablement conçue pour être itinérante, le Centre pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) à Bruxelles a souhaité la présenter (26 avril – 6 octobre 2013) au vu du sujet et de la qualité de ses contenus malgré les contraintes de construction. Il n'est pas impossible qu'une troisième étape se concrétise prochainement en Suisse. Enfin la Fondation Le Corbusier qui souhaite pouvoir présenter cette exposition à Paris cherche toujours une solution pour ce faire même si la probabilité de pouvoir concrétiser ce projet s'amenuise.

Le fait qu'une exposition conçue par le Musée des beaux-arts voyage est un succès et une carte de visite précieuse pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Le fait de rendre une exposition itinérante sous-entend un travail important et minutieux lors du démontage (étiquetage des œuvres et des structures/vitrines) et de l'envoi de l'exposition (démarches douanières). Ces deux postes doivent absolument être planifiés en temps et en coûts.

Parallèlement à cet événement, l'association *L'expérience de la ville* a proposé du 6 octobre 2012 au 20 janvier 2013 une exposition au Musée des beaux-arts sur le travail de trois photographes contemporains (Matthieu Gafsou, Milo Keller et Yann Amstutz) qui avaient été invités depuis 2009 en résidence à La Chaux-de-Fonds pour faire le portrait de la ville.

Bilan ouvrage "Le Corbusier et la photographie"

L'exposition du Musée des beaux-arts a été reflétée dans une publication qui a été conçue comme un ouvrage accompagnant l'exposition et pas comme catalogue. Cette publication sera également vendue lors de l'itinérance de l'exposition à Bruxelles. L'ouvrage a été dirigé par une historienne de la photographie et curatrice indépendante et par la conservatrice du Musée des beaux-arts. Les auteurs ne sont autres que les co-commissaires de l'exposition. L'architecte renommé Norman Foster en a rédigé la préface.

L'éditeur a été sélectionné après un appel d'offres auprès de quatre maisons d'éditions. La prestigieuse maison d'édition Thames&Hudson (Londres) a finalement été retenue en raison de son excellent réseau de diffusion international et pour la qualité de ses publications notamment dans le domaine de la photographie. Cet ouvrage de références a été vu dans les vitrines de librairies en Suisse et à l'étranger (Bruxelles, Paris, Venise) mais aussi dans les rayons de grands magasins (Coop). Publiée en français, anglais et allemand et richement illustrée, cette publication est devenue incontournable pour les personnes (spécialistes et grand public) qui s'intéressent à Le Corbusier mais aussi à la photographie et à l'image.

Cet ouvrage n'aurait pu être réalisé sans le soutien de l'Association des amis de la Bibliothèque de la Ville avec laquelle la Ville de La Chaux-de-Fonds a signé une convention de collaboration. Une convention a également été cosignée par la Ville et l'Association des amis de la Bibliothèque de la Ville avec la maison d'édition afin de régler certaines questions usuelles (droits, tirages, délais, etc.). Deux milles exemplaires (1'600 en français et 400 en anglais) ont été remis aux commanditaires afin d'être donnés et vendus. De modestes royalties nous sont reversées par la maison d'édition à chaque semestre.

Bilan colloque "Le Corbusier : aventures photographiques"

Les XVIII^e Rencontres de la Fondation Le Corbusier (ouvertes à tous et en libre accès, sans inscription), organisées en étroite collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, étaient plus directement destinées aux connaisseurs et aux spécialistes, aux étudiants et aux amateurs de l'œuvre de Le Corbusier. Elles se sont déroulées au Club 44 les 28 et 29 septembre 2012, la journée du 30 septembre étant réservée aux visites du patrimoine corbuséen des Montagnes neuchâteloises (La Chaux-de-Fonds/Le Locle). Ce colloque a réuni des chercheurs de plusieurs nationalités et disciplines, et s'est attaché à faire le point des connaissances relatives à l'utilisation de la photographie par Le Corbusier dans son œuvre architecturale, peinte, écrite et à évaluer ses effets, ses qualités, son efficacité du point de vue documentaire, esthétique ou publicitaire. Les communications, présentées en français ou en anglais, devraient être publiées en français par la Fondation Le Corbusier en 2013.

Bilan autres manifestations

Hormis les trois axes principaux des manifestations *Le Corbusier 2012* (exposition principale, publication et colloque), de nombreux événements ont été proposés en ville de La Chaux-de-Fonds grâce à la collaboration et au soutien de partenaires dit externes.

La Maison blanche, qui fêtait également son centenaire en 2012, a proposé d'importants rendez-vous corbuséens tout au long de l'année (conférences, expositions, concerts).

Expositions

- o La Bibliothèque de la Ville a présenté "Portrait de famille : Le Corbusier vu à travers le journal du père (1888-1925)" du 29.09.12 au 12.01.13. Les documents présentés venaient essentiellement du précieux fonds Le Corbusier conservé dans cette même institution.
- o A l'occasion du centenaire de la Maison blanche, les organisateurs ont proposé du 14.06.12 au 15.10.12 une exposition en plein air (rue de la Traversière) présentant des photographies historiques (conservées dans le fonds Le Corbusier de la Bibliothèque de la Ville) et actuelles.
- o La Galerie Impressions, contactée par les organisateurs, a eu l'occasion de proposer du 29.02.12 au 12.01.13 une exposition de photographies de la Fon-

dation Le Corbusier intitulée "Construction/composition (Le Corbusier – Lucien Hervé)".

- ∂ Le Labyrinthe Club du Locle a présenté des patchworks originaux inspirés par des réalisations architecturales de Le Corbusier ("De Le Corbusier au patchwork") au Musée paysan et artisanal (04.05.12-30.09.12) puis dans les couloirs de l'Hôtel de Ville (23.10.12-14.12.12).
- ∂ L'Ecole d'arts appliqués a proposé à l'ensemble de ses élèves un workshop d'une semaine sur le thème de Le Corbusier. Tous les travaux issus de cette réflexion ont été présentés dans les couloirs de l'école. Par la suite, les meilleurs projets ont été présentés au public sur Espacité du 18.09.12 au 30.09.12 ("Le Corbusier s'affiche en ville"), au Centre de culture ABC du 27.09.12 au 07.10.12 ("Le Corbusier 125 from La Chaux-de-Fonds to Chandigarh" ainsi que "Image du Corbu... star ou crapaud à lunettes ?") ainsi qu'au Musée international d'horlogerie du 09.10.12 au 06.11.12 ("Montres gousset LC12").
- ∂ Les élèves de l'Ecole obligatoire ont présenté leurs nombreux travaux à l'Usine électrique du 19.11.12 au 22.11.12.
- ∂ L'ESTER (CIFOM) a présenté dans ses locaux une exposition très intéressante, réalisée à l'interne, destinée initialement à ses élèves et intitulée "Le Corbusier et les utopies". Au vu de la qualité de son contenu et de sa présentation, cette exposition a été proposée à d'autres classes de la ville entre mars et mai 2012.

Autres événements

- ∂ Entre mai et novembre 2012, Tourisme neuchâtelois a proposé de nouvelles visites à l'horaire du patrimoine Le Corbusier.
- ∂ Le CIFOM a proposé un cours intitulé "Le Corbusier pluriel" donné par Edmond Charrière (mai 2012).
- ∂ Défilé de mode "Les cinq points d'une architecture nouvelle" le 22 juin à l'Ecole d'arts appliqués (CIFOM, section N'mod).
- ∂ Le Corbusier a été retenu comme thème pour le Cortège des promotions (30 juin 2012).
- ∂ Dans le cadre de son cycle électroacoustique et électronique, le Centre de culture ABC a projeté (05.06.2012) le Poème électronique créé par Edgar Varèse et Iannis Xenakis pour animer le Pavillon Philips (conçu par Le Corbusier) de l'Exposition universelle de Bruxelles de 1958.
- ∂ Une visite guidée à vélo du patrimoine Le Corbusier a été proposée par une guide-interprète du patrimoine en provenance de Genève (22.09.2012).
- ∂ En marge du colloque, le Club 44 a présenté une table ronde (27.09.12) intitulée "Le Corbusier et les photographes contemporains".
- ∂ Au Lycée Blaise-Cendrars, plusieurs cours et visites (Villa turque, exposition principale du MBA) ont eu lieu en lien avec la thématique de Le Corbusier. Certains élèves ont également eu l'occasion de rencontrer des photographes. Des

objets dérivés ont été proposés aux visiteurs lors de la fête annuelle du Lycée (17.11.2012).

Samedi 6 octobre – 125^e anniversaire

Le samedi 6 octobre, jour du 125^e anniversaire, pas moins de 24 animations étaient proposées gratuitement au public invité à se rendre dans la ville natale de Charles-Edouard Jeanneret.

- ⌚ Visites du fonds Le Corbusier et de l'exposition de la Bibliothèque de la Ville.
- ⌚ Visites de l'exposition principale du Musée des beaux-arts.
- ⌚ Visites de la ville à pied et en petit train proposées par Tourisme neuchâtelois.
- ⌚ Visites de la Villa turque.
- ⌚ Visites de la Maison blanche.
- ⌚ Arc en Scènes a proposé une déambulation visuelle et sonore autour de la Villa turque ("Fenêtres ouvertes sur l'intérieur").
- ⌚ Le Centre de culture ABC a projeté un court-métrage "Ronchamp, le bruit des formes" (2011) en présence des réalisateurs.
- ⌚ L'Association 1000 m d'auteur(e)s a revisité des écrits de Le Corbusier en plein air (également proposé le 01.09.2012).
- ⌚ Une visite guidée à vélo du patrimoine Le Corbusier a été proposée par une guide-interprète du patrimoine en provenance de Genève (également proposé le 22.09.2012).
- ⌚ La compagnie Ynnova nous a fait revivre des étapes de la vie de Le Corbusier pour le plus grand plaisir des petits et grands par le biais de rendez-vous envoyés par sms.
- ⌚ Vivre La Chaux-de-Fonds a consacré l'un de ses postes du Voyage de Jacques Sandoz à Le Corbusier.
- ⌚ Quant à l'association Artung!, elle a investi les abattoirs avec un événement artistique (Plan libre !) pour les visiteurs nocturnes.
- ⌚ Cette journée fut également l'occasion d'apposer une plaque sur le bâtiment qui abrita la première agence de Charles-Edouard Jeanneret au sein des Ateliers d'arts réunis (Ancien Hôpital, Numa-Droz 35).

Conséquences sur les ressources humaines

Outre l'engagement de plusieurs services communaux (Musée des beaux-arts, Bibliothèque de la Ville, Chancellerie et Direction des affaires culturelles), une personne a été chargée de la gestion du projet à 50%. Pour ce faire une historienne de l'art a tout d'abord été mandatée entre début 2010 et janvier 2011 pour la rédaction du rapport au Conseil général. Suite à la démission de cette dernière une collaboratrice de la Ville, historienne de l'art, détachée du Service d'urbanisme (secteur Patrimoine) a pris le relais et a été engagée à durée limitée (de juin 2011 au 31 décembre 2012) pour assumer l'ensemble du travail administratif, organiser certains événements particuliers et coordonner les initiatives des différents parte-

naires, gérer la communication (en collaboration avec le coordinateur de la communication et de la promotion) ainsi que le budget général (en collaboration avec l'administrateur du dicastère des Affaires culturelles, des sports et de la Jeunesse), y compris la recherche de fonds. Ce taux d'occupation s'est révélé insuffisant dans les moments clé de la préparation des événements; un taux progressif aurait été plus adapté.

Différentes tâches administratives (revue de presse, procès-verbaux, etc.) et organisationnelles (réceptions, organisation des conférences de presse, etc.) ont été dévolues au Secrétariat de la Bibliothèque de la Ville (2011-2012, 30-50%).

Afin d'assister la conservatrice du Musée des beaux-arts dans cette exposition d'envergure, une historienne de l'art, a été engagée comme assistante scientifique entre mars 2011 et février 2013. De nombreux vacataires ont été sollicités pour les visites guidées de la Villa turque et de l'exposition du Musée des beaux-arts. Quant aux visites guidées de la Maison blanche, elles ont été effectuées par les bénévoles passionnés de l'association éponyme.

Collaboration intercommunale

Les organisateurs se sont approchés des Autorités locales, étant donné que cette localité possède une œuvre, bien que peu connue, de Le Corbusier (Villa Favre-Jacot). Malheureusement aucune collaboration n'a été souhaitée de leur part ce qui est évidemment regrettable. Les projets de collaboration avec l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie (Faculté des lettres et sciences humaines) de l'Université de Neuchâtel n'ont pas pu être concrétisés pour des raisons de fonctionnement. Hormis cette difficulté il convient de relever que la collaboration avec l'Université a été excellente, en particulier avec son rectorat.

Éléments relatifs au développement durable

d) aspects environnementaux

Aucun

– aspects sociaux

Le développement et la présence d'activités culturelles sont considérés comme des facteurs d'influence primordiaux pour contribuer à l'amélioration des aspects sociaux d'une communauté. La « ville » est le principal territoire où s'exprime la diversité culturelle.

En ce sens les animations, les événements et l'exposition organisés dans le cadre du projet *Le Corbusier 2012*, en collaboration avec divers services communaux ont répondu globalement à ces principes.

– aspects économiques

L'organisation, ou l'accueil, par notre Ville de manifestations de ce type contribue très positivement au développement des activités économiques en lien avec le tourisme (hôtellerie et restauration notamment).

Bilan général

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à l'appui constant et à la précieuse collaboration de la Fondation Le Corbusier, du Musée des beaux-arts et de la Bibliothèque de la Ville ainsi qu'à leur société et association d'amis respectifs. D'un point de vue des relations extérieures, *Le Corbusier 2012* a pu bénéficier du réseau de l'Association des sites Le Corbusier au comité de laquelle La Chaux-de-Fonds participe activement.

Diverses initiatives privées et publiques ont pu être observées. De nombreux sites internet et blogs ont mentionnés nos manifestations. Une radio amateur (Section des montagnes neuchâteloises) a demandé et reçu un indicatif spécial de l'OFCOM (HE5LC). La Bibliothèque de Lausanne (Chaudron) a réalisé un présentoir spécial *Le Corbusier 2012*. La Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) a publié un ouvrage sur Le Corbusier en Suisse en lien également avec la candidature à l'UNESCO de l'œuvre architecturale de Le Corbusier. Un privé a proposé des ateliers pour la réalisation d'un stéréoscope (atelier proposé par la suite par le Service de la Jeunesse). Une importante entreprise de chimie suisse a marqué de l'intérêt pour nos manifestations et offerts certains produits dérivés en guise de cadeaux de Noël à ses clients.

Grâce à un important dispositif financier, et de communication, les manifestations *Le Corbusier 2012* ont bénéficié de nombreuses retombées bénéfiques et pu véhiculer une image qualitative, positive et attractive de La Chaux-de-Fonds en Suisse et à l'étranger. Les manifestations proposées, aussi diverses que variées, étaient destinées aussi bien à des spécialistes qu'à un large public. Il est indéniable que de nouveaux publics ont été atteints. Il est à relever que ces manifestations ont été les plus importantes à marquer le 125^e anniversaire de Le Corbusier d'un point de vue international. Rome et Moscou ont proposé des expositions, La Chaux-de-Fonds a mis en place un riche ensemble de manifestations en collaboration avec de nombreux partenaires.

Le Corbusier 2012 et après ?

Les visites du patrimoine bâti Le Corbusier proposées depuis 2012 par Tourisme neuchâtelois seront à nouveau à l'horaire en juillet et août 2013 (visite sur demande tout au long de l'année) et l'accès à la Maison blanche se poursuit grâce à l'association qui en prend soin depuis de nombreuses années. L'ouverture au public de la Villa turque n'a pas pu être négociée pour 2013; des contacts doivent être repris avec les propriétaires.

Les années 2014 et 2015 pourraient être des périodes à fortes demandes touristiques. En effet, la candidature Le Corbusier devrait être réexaminée en juin 2014 par le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco et 2015 sera jalonné par différentes manifestations qui marqueront les cinquante ans de la mort de Le Corbusier.

L'intérêt de la population pour l'histoire de sa ville et pour son patrimoine est croissant. Cette constatation doit encourager les autorités à continuer de mettre en valeur son patrimoine de proximité par la mise en place ponctuelle d'actions et d'événements culturels thématiques.

Dans le cadre des travaux de réaménagement du Musée d'histoire, la scénographie actuelle prévoit de consacrer une de ses salles à Le Corbusier. A l'avenir, si d'autres projets plus importants venaient à se concrétiser dans des espaces plus vastes, il va de soi que cet espace serait repensé.

Pour l'instant, il semble illusoire d'imaginer ouvrir un nouvel espace muséal monographique étant donné les grands projets communaux en cours (Naturama, centre nautique des Mélèzes, réfection du pont de l'Hôtel-de-Ville, etc.).

Au vu de l'influence de Le Corbusier sur l'histoire de l'architecture, il est étonnant qu'aucun film (documentaire ou de fiction) ne lui ait été consacré à ce jour. Il serait peut-être intéressant de prospecter dans cette direction.

Conclusion

Une fois encore, après d'autres projets de même nature, le Conseil communal tire un bilan positif de cette démarche. Il envisage de poursuivre dans cette voie, dans la même dynamique et selon les mêmes principes.

Ce qui a fait le succès scientifique, populaire et médiatique des projets culturels d'envergure organisés par la Ville cette dernière décennie tient d'abord à l'enracinement des thématiques retenues dans notre patrimoine et notre culture. Il ne faut pas « inventer » des concepts sans lien étroit avec l'histoire de notre ville et de notre région, des concepts qui soient hors sol.

Ensuite c'est la qualité des contenus proposés qui doit rester la garante de l'ensemble de la démarche. C'est l'autre condition essentielle à la réussite d'un projet de cette nature car c'est ainsi que notre Ville a acquis une forte crédibilité en la matière. Ainsi il est impératif que le contenu soit à la hauteur des attentes de publics devenus très exigeants et corresponde aux promesses mises en avant dans le plan de communication. A défaut ces derniers se détourneront de notre cité et véhiculeront une image négative de celle-ci. Il en est de même pour nos partenaires qu'il s'agisse du monde culturel ou du monde économique. A ce titre, il faut relever ici que les contacts pris avec les potentiels sponsors de Le Corbusier 2012 ont été grandement facilités par le succès rencontré lors des événements de même nature organisés précédemment.

Enfin il faut une préparation minutieuse, une organisation solide et un suivi attentif afin de passer du concept à la réalisation dans les meilleures conditions possibles. La méthode utilisée, à savoir une démarche en trois phases (crédit spécial d'étude,

crédit de réalisation soumis au Conseil général, réalisation) est elle-aussi une des clefs de la réussite. A ce titre notre Ville a acquis une riche expérience en la matière. Le déroulement des projets précédents ainsi que le bilan qui vous est présenté ne peuvent que nous encourager à poursuivre dans cette voie.

Quand bien même aucune thématique, ni aucun calendrier, n'est retenu à ce jour, il reste bien des sujets qui répondent aux principes énoncés ci-dessus dont notre Ville pourra se saisir à l'avenir. Notons par exemple, le rapport entre l'art et l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds terreau d'artistes et d'écrivains, l'urbanisme horloger et l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.

Ainsi le rapport bilan qui vous est soumis doit être considéré comme la fin d'une étape car le Conseil communal reviendra devant votre Autorité pour vous proposer de poursuivre les efforts consentis en la matière.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de l'intérêt porté à cet aspect de notre politique communale et de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Charles Legrix

Le chancelier

Thibault Castioni

Annexe 1 - Supports de communication

Support	Sortie	Tirage	Langue
Site web www.lecorbusier2012.ch	oct.11		français
Carnets de notes promotionnels	sept.11	1'600	français
Carnets de notes élèves	août.12	5'200	français
Programme Le Corbusier 2012	juin.12	15'000	français
Programme Le Corbusier 2012	sept.12	2'240	allemand
MBA - Affiches F4 exposition	août.12	900	français
MBA - Affiches F4 exposition	août.12	580	allemand
MBA - Affichettes exposition	août.12	2'200	français
MBA - Cartons d'invitation exposition	août.12	6'000	français
MBA - Cartons d'invitation VIP exposition	août.12	300	français
MBA - Cartes postales exposition	août.12	6'000	français
MBA - Guide de visite exposition	sept.12	6'240	français, allemand, anglais
BV - Affiches F4 exposition	août.12	15	français
BV - Affichettes exposition	août.12	250	français
BV - Cartons d'invitation exposition	sept.12	300	français
Colloque - Affichettes	juin.12	1'000	français
Colloque - Programme	juin.12	4'000	français
Calendrier ville 2012	automne 2011	1'000	français
Carte de vœux ville 2012	déc.11	5'000	français
TN - coup de cœur	oct.12	8'000	français/allemand
TN - fiches caristes	févr.12	1'650	français/allemand
TN - brochure touristique Le Corbusier	mai.12	16'600	français, allemand, anglais
Annonces presse (Suisse)	sept.12-janv.13		<i>voir Annexe 2</i>

[illegible]

Annexe 3 – Bilan financier**A la charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds**

État au 30 avril 2013

	Crédit CG		Comptes		Différence
<u>Dépenses</u>					
Organisation, accueil et coordination	CHF	160'000.00	CHF	169'602.77	CHF -9'602.77
Communication et promotion	CHF	150'000.00	CHF	148'515.30	CHF 1'484.70
Colloque, conférences et événements	CHF	75'000.00	CHF	68'545.00	CHF 6'455.00
Exposition principale	CHF	175'000.00	CHF	159'949.32	CHF 15'050.68
Divers et imprévus	CHF	10'000.00	CHF	5'776.30	CHF 4'223.70
<i>Sous-total dépenses</i>	CHF	570'000.00	CHF	552'388.69	CHF 17'611.31
<u>Recettes</u>					
Recettes de billetterie	CHF	-70'000.00	CHF	-47'275.30	CHF -22'724.70
Recettes publications et produits dérivés	CHF	-	CHF	-3'224.70	CHF 3'224.70
Autres recettes	CHF	-	CHF	-18'300.00	CHF 18'300.00
<i>Sous-total recettes</i>	CHF	-70'000.00	CHF	-68'800.00	CHF -1'200.00
Total à la charge de la Ville*	CHF	500'000.00	CHF	483'588.69	CHF 16'411.31

*hors frais de fonctionnements habituels (MBA/BV)

Financements par des tiers

État au 30 avril 2013

	Rapport CG		Comptes		Différence
Communication et promotion	CHF	170'000.00	CHF	247'688.10	CHF -77'688.10
Colloque, conférences et événements	CHF	75'000.00	CHF	76'003.00	CHF -1'003.00
Exposition principale	CHF	160'000.00	CHF	264'924.60	CHF -104'924.60
Publication	CHF	75'000.00	CHF	72'571.20	CHF 2'428.80
Total à la charge des tiers	CHF	480'000.00	CHF	661'186.90	CHF -181'186.90
Coût total du projet	CHF	980'000.00	CHF	1'144'775.59	CHF -164'775.59

Décomposition des financement externes

État au 30 avril 2013

Sociétés d'amis BV (AABV)	CHF	58'000.00
Sociétés d'amis MBA (SAMBA)	CHF	135'000.00
Sponsoring et partenariat	CHF	393'186.90
Subventions	CHF	75'000.00
Total	CHF	661'186.90

NB :

Ce crédit sera ouvert encore quelques mois afin de comptabiliser les dernières factures qui devraient encore arriver. Les montants en jeu sont de l'ordre de quelques milliers de francs et ne modifieront donc pas significativement ces résultats.

Annexe 4 - Remerciements

Partenaires principaux : Banque Bonhôte, Le Temps

Partenaires officiels : Ernst Göhner Stiftung, La Semeuse, Payot Libraire, Viteos

Partenaires média : Société générale d'affichage, RTS (Espace 2/WRS)

Partenaires institutionnels : Fondation Le Corbusier (Paris), Bibliothèque de la Ville, Musée des beaux-arts, Commission suisse pour l'UNESCO, Musée de l'Elysée (Lausanne), Club 44, Ecole obligatoire, Lycée Blaise Cendrars, Ecole d'arts appliqués (CIFOM), ESTER (CIFOM), Musée paysan et artisanal, Commission d'animation et de gestion de projets des Montagnes neuchâteloises (CAPMN), Loterie romande, République et canton de Neuchâtel, ProLitteris, Société des amis du Musée des beaux-arts, Association des Amis de la Bibliothèque de la Ville, Bureau du Contrôle des Métaux précieux

Partenaires externes : Tourisme neuchâtelois, Association Maison blanche, Association des sites Le Corbusier, Girard-Perregaux SA, MGI Luxury Group SA (Villa turque), Cassina Spa, Institut suisse pour la conservation de la photographie (Neuchâtel), Société d'histoire de l'art en Suisse, Association L'Expérience de la ville, Photovision, Hôtel Athmos, Arc en Scènes, Galerie Impressions, Centre de culture ABC, Editions Thames&Hudson (Londres), Editions Textuel (Paris), Deutscher Kunstverlag (Berlin), Onlab, Labyrinthe Club (Le Locle), Association 1000m d'auteur(e)s, Balades à vélo (Sita Pottacheruva, Genève), Ynnova, Vivre La Chaux-de-Fonds, Artung !, La Turlutaine, Supero, CIVA (Bruxelles)

Comité de parrainage : Président : Alain Berset, Conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'Intérieur (Berne); Vice-président : Philippe Gnaegi, Conseiller d'Etat; Membres : Martine Rahier, Rectrice de l'Université de Neuchâtel, Patrick Aebischer, Président de l'EPFL (Lausanne), Staffan Ahrenberg, Collectionneur et éditeur d'art (Genève), Didier Berberat, Conseiller aux Etats (La Chaux-de-Fonds), Mario Botta, Architecte (Lugano), Nott Caviezel, Président de la Commission fédérale des monuments historiques (Berne), Jean-Pierre Dupont, Président de la Fondation Le Corbusier (Paris), Nicolas Mathieu, Secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO (Berne), Eduard Müller, Président d'ICOMOS Suisse (Aldorf), Marc Petit, Président de l'Association des sites Le Corbusier (Firminy), Benno Schubiger, Président de la Société d'histoire de l'art en Suisse (Berne), Sam Stourdzé, Directeur du Musée de l'Elysée (Lausanne)

Comité de pilotage : Président : Jean-Pierre Veya, Conseiller communal; Membres : Jacques Bujard, Conservateur cantonal, Denis Clerc, Architecte communal, Anouk Hellmann, Cheffe de projet *Le Corbusier 2012*, Jacques-André Humair, Directeur de la Bibliothèque de la Ville, Xavier Huther, Administrateur du dicastère des Affaires culturelles, des sports et de la Jeunesse, Vincent Matthey, Coordinateur Montagnes & Congrès, Michel Richard, Directeur de la Fondation Le Corbusier (Paris), Cyril Tissot, Délégué aux affaires culturelles, Eric Tissot, Coordinateur de la communication et de la promotion, Lada Umstätter, Conservatrice du Musée des beaux-arts, Katia Willy, Assistante administrative

Comité curatorial : Commissaire générale : Lada Umstätter, historienne de l'art, Conservatrice du Musée des beaux-arts; Membres : Timothy Benton, historien de l'art, Professeur à l'Open University (Londres), Jean-Christophe Blaser, historien de l'art, Conservateur, Musée de l'Elysée (Lausanne), Veronique Boone, historienne de l'architecture, ingénieure – architecte (Bruxelles), Catherine De

Smet, historienne de l'art, Maître de conférences (Rennes/Paris), Isabelle Godineau, responsable des archives et des collections, Fondation Le Corbusier (Paris), Anouk Hellmann, historienne de l'art, Cheffe du projet *Le Corbusier 2012*, Jacques-André Humair, Directeur de la Bibliothèque de la Ville, Michel Richard, Directeur, Fondation Le Corbusier (Paris), Arthur Rüegg, architecte, Professeur émérite de l'ETH (Zurich), Klaus Spechtenhauser, historien d'art (Zurich), Thibaud Tissot, scénographe (La Chaux-de-Fonds/Berlin), Sophie Vantieghem, historienne de l'art, assistante scientifique, Musée des beaux-arts.

Ainsi qu'à tous les photographes, les prêteurs d'objets, les conférenciers et à toutes les personnes non mentionnées dans ce bilan qui ont peu ou prou contribué au succès des manifestations *Le Corbusier 2012*.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a accueilli avec un contentement manifeste ce rapport d'information, dont il prendra acte avec plaisir. Comment pourrait-il en être autrement ? Un projet réussi, constitué d'une vingtaine d'événements très divers, où chacun a pu puiser au gré de ses envies et de ses sensibilités.

Le Corbusier 2012 a su non seulement intéresser, mais faire venir dans cette ville des personnes qui, sans cela, n'en auraient eu ni l'idée, ni l'envie. Tout ceci, avec un budget certes conséquent, mais maîtrisé. Superbe ! De quoi avoir envie de renouveler la démarche avec un autre projet, ce que ne manque pas de faire le Conseil communal, en évoquant dans ses conclusions, plusieurs thèmes ad hoc, ce qui nous réjouit d'avance.

Si nous en revenons à Charles-Edouard Jeanneret-Gris, l'exposition du Musée des Beaux-arts, intitulée *Le Corbusier et la photographie*, a su nous faire percevoir le besoin, apparu très tôt en lui, d'exposer ses idées, ses projets et ses travaux et de se faire connaître, tout en maîtrisant son image. Chapeau l'artiste !

Comme en tout homme, des zones d'ombres demeurent chez Le Corbusier, avec, dans ce cas, des conséquences mentionnées dans le rapport. Fallait-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain ? Nous ne le pensons pas car, à moins d'être historien...

Le mérite de cette année Le Corbusier fut de nous faire entrer dans son univers de création, ce qui n'est pas rien. Quant à le connaître vraiment, qui le peut ? J'ai donc juste envie de vous laisser ces quelques lignes, tirées de textes et dessins pour Ronchamps (c'est Le Corbusier qui parle) : *"Je ne suis pas pur, je suis rempli de troubles et de torrents. Quand murissant et construisant une œuvre, de longue haleine toujours, urbanistique, architecturale ou peinture, je mets au point, je réalise, j'approche du but. J'ai produit un immense effort, sans mot, sans discours, dans le silence et la solitude. Sur les tables à dessins de l'atelier 35 rue de Sèvres, je ne parle pas. Mon atelier privé, de la recherche patiente, d'Auteuil, n'est ouvert à personne. J'y suis seul. Je n'ai jamais de ma vie expliqué un tableau. Le tableau partira, sera aimé ou détesté, compris ou pas. Qu'est-ce que vous voulez que ça me fasse ? Qu'est-ce que cela puisse me faire ?"*

Voilà, qu'on l'aime ou qu'on le déteste, il était comme ça. Il a laissé une œuvre durable et nous avons eu l'occasion d'en prendre mieux conscience. Je vous remercie de votre attention.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, permettez-nous de vous féliciter, de féliciter toutes les instances qui ont réalisé ce 125^e anniversaire Le Corbusier. Bravo à tous.

L'image : par l'image, avec l'image. Le Corbusier a su l'utiliser pour valoriser ses œuvres, ainsi que sa propre image. La Ville l'a mise ne valeur et a rayonné une année durant auprès des citoyennes et citoyens d'ici, mais aussi dans le canton et au-delà des frontières nationales. Quelle réussite !

Les belles retombées économiques, en lien avec le tourisme, la belle visibilité de la ville auprès de nombreux médias en font une magnifique carte de visite.

La publication *Le Corbusier et la photographie* est un ouvrage de référence : la prestigieuse maison d'édition, qui a été choisie pour son excellent réseau de distribution. Le Corbusier pourrait être fier de sa ville natale et des moyens mis en œuvre pour célébrer son 125^e anniversaire.

Oui, mais... il y a un *mais*. Un détail nous a interpellé et a suscité notre curiosité. Pourquoi la fondation Sandoz a-t-elle retiré son financement ?

Nous avons repris ce magnifique livre, que vous nous aviez offert, et nous avons consulté la dernière page. Ce livre a été imprimé en Chine. Vous avez bien entendu... oui, en Chine. Mais pourquoi ? N'avons-nous pas d'excellents imprimeurs dans la région et en Suisse ? Les précédentes publications sur l'urbanisme, sur la Maison blanche ont été imprimées en Suisse et, pour certaines, dans la région. Même s'il avait coûté le double, pourquoi aller l'imprimer en Chine ? Est-ce la prestigieuse, mais peu scrupuleuse maison d'édition qui vous a imposé ce choix ? Si la morale de certaines personnes autorise à imprimer ce livre en Chine, la nôtre ne nous permet pas de le garder. Très dommage pour notre image !

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors du débat du 31 janvier 2011, nous avons exprimé quelques réserves quant à la durée prévue de l'amortissement du crédit...

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne veux pas interrompre volontairement M. Moser, qui s'exprime à juste titre. Par respect pour la personne qui s'exprime, je pense que le groupe des Verts aurait pu attendre la fin de cette intervention et de ce débat pour manifester son mécontentement. Dès lors, je trouve regrettable et inopportun.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors du débat du 31 janvier 2011, nous avons exprimé quelques réserves quant à la durée prévue de l'amortissement du crédit. Il était de quatre ans. Nous constatons avec satisfaction qu'il est en voie d'être amorti, un peu plus vite que prévu.

Nous avons exprimé le vœu que la communication et l'accueil soit de qualité. Cela a été le cas. Nous sommes heureux que la communication ait été confiée à une excellente agence de la place.

Un affichage national contribue au rayonnement de la ville. On inverse la tendance. La Chaux-de-Fonds existe. Elle affirme sa valeur, qu'on lui reconnait loin à la ronde. Hélas, parfois encore pas assez, plus près de nous, sur le Littoral, il faudra aussi trouver les moyens d'inverser cette tendance. Peut-être que cela viendra justement de l'extérieur. On connaît l'adage : *"pour être reconnu chez soi, il faut d'abord l'être ailleurs"*.

La manifestation, comme nous l'avions souhaité, a dépassé le cadre des musées. Nous sommes heureux de la participation active des enfants et de leurs enseignants au cortège des promotions ou à l'exposition de l'Usine électrique.

Le 6 octobre, la présence de Mario Botta et de René Bury était un grand honneur pour La Chaux-de-Fonds. Cette manifestation a été l'occasion, pour nos acteurs culturels, de tisser ou de resserrer les liens avec des institutions extérieures importantes, comme le Musée de l'Elysée ou le Centre Pompidou. Avec ce dernier, la conservatrice du MBA a pu établir un rapport de confiance, qui lui a permis d'abord d'emprunter un dessin pour cette expo, et surtout ensuite d'obtenir le prêt de toiles pour l'exposition *Magnelli*, cet été. De tels rapprochements ont une valeur inestimable.

L'exposition rayonne maintenant à Bruxelles. Son affiche est sélectionnée, même exposée pour un concours en France, à Chaumont. Le livre de l'exposition se présentera au concours international du livre photographique d'Arles. Celui édité pour l'exposition parallèle *L'expérience de la ville* (imprimé en Suisse) et le catalogue de *la Nuit de la photo* (imprimé en Suisse) seront exposés au public, durant tout l'été. Rayonnement encore !

Certaines ont regretté que l'expo n'ait pas duré plus longtemps. Nous comprenons bien qu'il y a des contingences liées à des durées de prêts, notamment, auxquelles nous devons nous soumettre. Il y avait foule au musée, les derniers jours, ce qui est toujours bon signe.

Nous encourageons le Conseil communal à favoriser et à encourager, dans la mesure du possible, la réouverture de la Villa turque, en stimulant l'initiative privée.

Nous nous réjouissons de voir naître d'autres projets de cette envergure et avec le même succès. Blaise Cendrars et ses amis peintres sont au portillon de départ du MBA. L'entreprise Chevrolet pourrait être un partenaire intéressé, s'il on voulait organiser une grande manifestation en l'honneur de son fondateur. La Chaux-de-Fonds a déjà tissé des liens utiles dans ce sens Je remercie le Conseil communal.

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport avec attention.

En premier lieu, nous tenons à souligner que nous sommes très satisfaits de la présentation de celui-ci. Il est objectif et complet.

Par ailleurs, nous sommes heureux de voir que l'enveloppe accordée à celui-ci a été respectée, les dépenses supplémentaires ayant été couvertes par des financements externes.

Nous ne regrettons pas d'avoir soutenu cette demande de crédit qui, à notre sens, est un investissement très intéressant pour la promotion de notre ville.

J'aimerais cependant formuler deux questions à l'attention de l'exécutif :

La fréquentation du Musée des Beaux-arts a été excellente durant cette période. 10'684 personnes en 15 semaines, soit presque 120 personnes par jour et donc presque 17 personnes par heure. Ce chiffre nous paraît très important. Les visites des classes ont-elles été prises en compte ? Quelle est la fréquentation moyenne de ces dernières années ?

Nous avons perdu le soutien de la Fondation Sandoz, parce que l'impression des publications a été réalisée hors de Suisse. A combien était prévu ce soutien et combien a-t-on économisé en délocalisant ces impressions ?

Il va de soi que nous prendrons acte de ce rapport. Je vous remercie.

Mme Josiane Jemmely, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste tient tout d'abord à remercier le Conseil communal pour son rapport qui est bien structuré, intéressant et complet.

Au fil des pages de ce rapport, nous découvrons avec plaisir que les différentes manifestations, organisées à l'occasion du 125^e anniversaire de Le Corbusier, ont remporté un grand succès et qu'elles ont contribué à faire connaître mieux La Chaux-de-Fonds.

Les 26 pages du rapport donnent un aperçu exhaustif des nombreuses célébrations mises sur pied pour fêter dignement un des plus illustres enfants de la ville. Nous n'y reviendrons pas car nous voulons éviter des redondances susceptibles d'atténuer la portée de notre intervention. Nous n'avons aucune raison de mettre l'accent sur tel ou tel évènement car cela reviendrait à amoindrir les autres. Tous, et nous tenons à le dire clairement, ont été d'un haut niveau et ont fait honneur à ceux qui en avaient la responsabilité.

Nous tenons cependant à souligner et à nous réjouir de la parfaite collaboration qui a existé entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et les différents intervenants. Avec moins d'un demi-million de francs à sa charge, notre Ville a réussi à coordonner une manifestation, qui s'est révélée être un magnifique outil de marketing, et qui a fait venir au musée pour la premières fois de très nombreuses personnes, écoliers, étudiants, citoyens de la ville ou amateurs suisses et étrangers. Le succès global de cette manifestation doit nous inciter à regarder en avant. Trop peu de gens savent

que La Chaux-de-Fonds est la troisième ville de Suisse romande. Nous devons donc la faire mieux connaître, en mettant notamment en évidence les trois grands C qui y sont nés : Le Corbusier, Blaise Cendrars et Louis Chevrolet. Avec ces personnalités et avec notre inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous avons des atouts à faire valoir. Il nous est donc indispensable de regarder en avant.

A ce sujet, je me permets de vous livrer une citation de François Mitterrand : *"Il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir."*

A propos de l'UNESCO, nous voudrions savoir si le Conseil communal prévoit de soumettre prochainement à notre Conseil un rapport aussi complet que celui-ci, sur les démarches entreprises pour mettre en avant notre inscription au patrimoine UNESCO.

De plus, est-ce que la signalisation visant à conduire les visiteurs vers l'Espace de l'Urbanisme horloger, sera bientôt posée, comme nous le demandions déjà en décembre 2011 ? En effet, lorsque l'Office du tourisme est fermé, les indications pour se rendre à cet espace ne sont pas clairement affichées.

Le groupe socialiste encourage le Conseil communal, avec l'appui du Conseil général et de toute la population, à poursuivre ses efforts pour que la présence de La Chaux-de-Fonds soit toujours plus visible au niveau suisse et international.

Au cours des années qui viennent, nous devons faire preuve d'imagination et ne pas nous reposer sur nos lauriers de l'année 2012. Comme le dit si bien voltaire, je cite : *"Le présent accouche, dit-on, de l'avenir."*

En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste prendra acte, avec remerciements, du rapport qui nous est soumis ce soir et attend les réponses du Conseil communal. Merci de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe NPL a pris connaissance du rapport qui nous est soumis ce soir, que nous relevons comme complet, détaillé et fort bien fourni, s'agissant des explications données.

Certaines explications sont toujours attendues, mais elles ressortent de l'interpellation, que nous avons déposé, et qui ne figure d'ailleurs plus dans l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil communal avait dit qu'il nous répondrait ce soir, car lors de la séance des comptes, il savait que ce rapport nous serait présenté ce soir. Nous attendons donc quelques explications complémentaires au sujet des questions précises que nous posions.

S'agissant du fond, nos observations et nos participations à certaines manifestations durant l'année Le Corbusier 2012, qui sont d'ailleurs confirmées par le rapport, nous poussent à déclarer que nous sommes véritablement déçus sur les retombées (par sur le travail fait) de cette manifestation, ceci indépendamment du budget octroyé.

S'agissant du budget, nous relevons que les partenariats, tout comme les budgets, sont importants et n'ont pas réussi, selon nous, à donner cette étincelle, cette envie d'attirer une participation large, qui dépasse celle des stricts connaisseurs ou personnes intéressées au Corbusier. A ce titre, nous considérons que cette manifestation n'a pas donné les résultats escomptés, s'agissant la promotion de notre ville, de notre région ou du Haut du Canton, à tout le moins.

S'agissant de l'argus média, nous le considérons comme bien faible, ce d'autant plus que les visites d'expositions, telles qu'elles nous sont rappelées dans le rapport, ne sont pas mises en perspective avec les éventuelles visites qui se déroulent, d'année en année. Nous parlons là, tant du musée des Beaux-arts que des bâtiments Le Corbusier. En particulier, si par hasard, les chiffres qui nous étaient donnés dans le rapport sont ceux destinés uniquement à l'année Le Corbusier 2012, le Conseil communal serait bien informé de nous en indiquer les raisons.

Ainsi, à la lecture de ce rapport, trop de sujets étaient directement destinés à des connaisseurs et des spécialistes de l'œuvre de Le Corbusier, ce que nous ne pouvons que regretter, malgré l'énergie déployée pour promouvoir cette opération.

S'agissant du bilan médiatique ou du bilan de communication, les résultats des articles de presses sont dérisoires, voire grotesques, s'agissant de l'impact que nous aurions pu escompter avec cette manifestation. Par exemple, *Vivre La Chaux-de-Fonds*, lorsqu'elle a organisé son mois italien ou son mois belge, avait un argus médiatique 10 fois supérieur à celui de l'année Le Corbusier 2012.

Mais, malgré tout, sur le fonds, nous sommes infiniment reconnaissants au Conseil communal et aux personnes qui ont collaboré à la réalisation de cette manifestation qu'il s'agira, sur d'autres thèmes par exemple, de réitérer.

Nous ne pouvons nous empêcher de réagir sur la triste démonstration du groupe des Verts, que nous qualifions, parce que nous sommes polis ce soir, de puérile, ce d'autant plus que l'on peut émettre certaines critiques, mais l'on attend, à tout le moins, la réponse du Conseil communal avant de réagir de la sorte. Nous vous remercions.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis un peu circonspect ce soir, car je m'attendais bien sûr à des questions sur l'édition du livre et j'y reviendrais plus en détail tout à l'heure. Par contre, je ne m'attendais pas à la démonstration à laquelle nous avons eu droit. J'espère que ce n'est pas l'essentiel de ce que votre Conseil, respectivement la population de cette ville ou nos partenaires retiendront de cette magnifique année Le Corbusier 2012. Je ne m'attendais d'ailleurs pas non plus à entendre que les retombées, pour la ville, en termes d'impact média-

tique, avaient été dérisoires ou grotesques. Mais, je vais tâcher de vous répondre.

J'aimerais commencer par dire un mot sur ce que ne dit pas le rapport. Ce dernier est effectivement très complet, très documenté. Il donne des chiffres, il explique comment nous avons travaillé, le nombre de séances, l'ensemble des partenaires sur lesquels nous avons pu nous appuyer pour conduire ce projet, mais il ne dit pas ce que nous avons pu lire dans les yeux des visiteurs du Musée de Beaux-arts, chez les enfants, chez les spécialistes, chez les non-spécialistes (et j'insiste sur la variété de ce public). Ce sont les étincelles de plaisir, de bonheur, que l'on a pu lire dans les visages, les yeux des spectateurs, le 6 octobre, lors d'une magnifique journée d'automne (qui paraît très loin suite à l'hiver que nous venons de vivre, mais il faisait une température agréable). C'est la foule à la Villa turque, la foule au voyage de Jacques Sandoz, une foule bigarrée, diverse. Faire transparaître cela dans un rapport de cette nature, l'émotion, le plaisir, les remerciements reçus spontanément, notamment le 6 octobre, mais pas seulement, de l'ensemble de ces publics (et j'insiste encore une fois sur ces publics divers) n'est malheureusement pas possible. C'est vous, c'est nous qui, lors de ces événements, avons pu faire ce constat. Il reste bien sûr quelques magnifiques images, dont certaines ont été publiées sous forme d'annonces dans l'Impartial, à la fin des manifestations.

J'aimerais aussi, dans ce bref préambule, adresser mes plus vifs remerciements à tous ceux qui se sont engagés, sans compter leur temps et leur énergie, dans ce projet. Certains sont au fond de la salle, en tous cas les principaux, quoiqu'il manque M. Jacques-André Humair. Mais, je réitère les remerciements du Conseil communal à l'adresse de Mme Anouk Hellmann, Cheffe de projet, Mme Hostetter, conservatrice du Musée des Beaux-arts, M. Jacques-André Humair, Directeur de la Bibliothèque, M. Xavier Hüther, administrateur de mon dicastère.

J'aimerais remercier aussi l'ensemble des partenaires. Cela me permettra de donner un bout de réponse à M. Hainard : les partenaires nous ont soutenus. Il a fallu aller les rencontrer, les chercher. Le Conseiller communal qui vous parle a fait un peu le VRP, pour utiliser une terminologie que tout le monde comprend. Le Conseiller communal que je suis, quand il a fait le VRP, a été finalement assez surpris de l'écoute et de l'attention que nous portaient les partenaires, pour plusieurs raisons. La première, c'est que l'image de cette ville est en train de changer. Quand nous avons eu des contacts avec un partenaire média comme Le Temps, par exemple, avec le Musée de l'Élysée ou d'autres, manifestement, dans l'esprit de ces décideurs, que l'on trouve notamment sur l'Arc lémanique, l'image de cette ville est en train de changer. C'était un des premiers atouts que nous avions quand nous sommes allés les rencontrer. Le deuxième atout était la qualité du contenu que nous avions à leur proposer dans cette exposition. Le troisième atout était le fait que, comme ce n'était pas la pre-

mière fois que la Ville organisait une galaxie d'événements de cette nature, nous avons pu faire la démonstration, à d'autres reprises, que nous arrivions à faire ce travail de façon tout à fait sérieuse.

J'en viens maintenant aux quelques questions posées. Concernant l'édition du livre, je regrette que certains estiment qu'il ne mérite pas d'entrer dans leur bibliothèque. Evidemment, nous sommes toujours face à certains choix. L'opportunité, pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, de pouvoir faire éditer ce livre par Thames and Hudson était une opportunité absolument incroyable, cet éditeur étant certainement un des plus importants au monde dans ce domaine particulier, sur la question de la photographie. Cela me permet de répondre à plusieurs questions, d'une part sur l'impression en Chine et d'autre part sur le rapport avec la Fondation Sandoz.

Dans un premier temps, la Fondation Sandoz nous a effectivement écrit pour nous promettre un soutien de l'ordre d'une vingtaine de milliers de francs. Mais, dans ses exigences à un soutien, elle demande que les ouvrages soient imprimés en Suisse. Il faut savoir que la Fondation Famille Sandoz possède une imprimerie et, en général, pour ce type de soutien, elle souhaite qu'on leur demande une offre pour l'édition du livre dont elle va soutenir la publication. Voilà ce que nous avons écrit à la Fondation Famille Sandoz, ce qui permettra de répondre aux questions soulevées sur le choix de l'impression en Chine : *"Nous nous permettons de revenir sur votre condition concernant le lieu d'impression. Comme annoncé dans notre dossier de présentation, qui vous est parvenu en décembre 2011, sur le 125^e anniversaire de Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds, notre projet de publication a été attribué aux éditions Thames and Hudson, basées à Londres. Lors de notre prospection, nous avons sollicité également d'autres maisons d'édition à l'étranger : Somogy à Paris et en Suisse, Info-lia à Gollion, Benteli à Sulgen et Birkhäuser à Bâle.*

Au final, notre choix s'est porté sur la maison de renommée internationale Times et Hudson, car elle propose non seulement une excellente diffusion de ses ouvrages, dans les différents réseaux mondiaux de distribution, mais elle est également spécialisée dans le domaine des arts, plus particulièrement de la photographie.

Le contrat que nous avons signé avec cette maison d'éditions ne spécifie par le lieu d'impression. (D'ailleurs, ce point n'est pas de notre ressort. Quand on signe un contrat avec un éditeur, c'est lui qui est ensuite responsable de la production, donc de l'impression du livre). Dans la mesure du possible, la Ville de La Chaux-de-Fonds s'efforce à soutenir son économie locale. Mais, cette occasion de collaboration internationale lui offre une rare opportunité de montrer à quel point elle peut être active et valoriser son patrimoine et son héritage en Suisse et à l'étranger."

Oui, ce choix a été fait par le bureau Le Corbusier 2012. Lorsque nous avons reçu les offres des différents éditeurs, nous savions que Times et Hudson imprimait en Chine. Mais, nous avons fait ce choix car cette

maison d'édition nous offrait une diffusion que l'on ne pouvait espérer nulle part ailleurs. C'est la première fois, je pense, dans l'histoire de cette ville, qu'un livre concernant le patrimoine de cette ville, a pu connaître une pareille diffusion, en français, en anglais et en allemand, dans le monde entier. Ce n'était pas le cas, par exemple, avec le livre *Art nouveau* qui n'avait pas pu être diffusé aussi largement par la maison Somogie, même s'il l'avait déjà été largement.

Mme Sarah Blum, Présidente : Monsieur Veya, je me permets de vous rappeler que nous sommes en débat court et que vous avez déjà dépassé votre temps de parole de 4 minutes.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Je suis désolée, Madame la Présidente, mais j'en ai encore pour quelques minutes.

Sur le plan financier, la somme qui avait été attribuée par la Fondation Famille Sandoz, que nous n'avons bien sûr pas touchée, était de CHF 20'000.—. Elle a été largement compensée par d'autres soutiens, notamment ceux réunis par l'association des amis de la Bibliothèque (je pense à la Fondation HerzgenungSiftung, ou Pro Helvetia). Cela ne nous a donc pas posé de problèmes.

Enfin, si je ne m'abuse, j'ai encore trois questions auxquelles je dois répondre.

Sur la fréquentation du Musée : Sur 10'700 personnes, il y a eu 1'836 élèves. Ce sont uniquement les élèves du troisième cycle, puisque pour les plus petits (et je peux donner raison à M. Hainard), l'exposition était jugée difficilement accessible.

Concernant la fréquentation moyenne de ces dernières années, je vous cite les chiffres qui figurent dans le rapport de gestion :

- En 2007 : 6'800 visiteurs
- En 2008 : 11'150 visiteurs
- En 2009 : 8'300 visiteurs
- En 2010 : 10'000 visiteurs
- En 2011 : 10'000 visiteurs
- En 2012 : 17'185 visiteurs.

Enfin, j'ai un peu de peine à comprendre la demande d'un rapport de cet acabit pour l'inscription à l'UNESCO, puisque en 2010, votre Conseil avait été saisi d'un rapport d'informations qui faisait aussi un bilan de l'inscription au patrimoine mondial. Peut-être que le groupe socialiste attend un nouveau rapport pour expliquer ce qu'il s'est passé depuis l'inscription, en 2010. Si c'est le cas, nous prenons note de la remarque et nous en discuterons avec mes collègues du Conseil communal.

Sur la question de la signalisation, je demanderai à M. Huguenin-Elie de répondre, car c'est lui qui conduit ce dossier.

Concernant une forme de déception du NPL, je m'inscris en faux contre le fait que le NPL estime que les retombées étaient moindres. En passant, j'ai une remarque : quand je suis entré en fonction, j'ai vécu *Art Nouveau 2006*, aussi aux côtés d'Anouk Hellmann et Jean-Daniel Jeanne-ret. Je me souviens que, dans les temps forts de la manifestation, il fallait énormément de relances pour avoir un tout petit peu d'intérêt de la presse. Alors que dans l'année Le Corbusier 2012, (et les gens au fond de la salle ont vécu cela, en particulier la conservatrice du Musée des Beaux-arts), nous étions dans la situation absolument inverse : nous avions de la peine à gérer les demandes de la presse qui souhaitait absolument pouvoir avoir un contact, notamment avec Mme Hostetter, et pouvoir visiter le Musée des Beaux-arts.

Concernant l'interpellation, M. Hainard, il faudrait que vous précisiez à quelles questions le rapport n'amène pas de réponses, il me semblait que le rapport était tout à fait complet. Vous demandiez un bilan chiffré, économique. Il me semble que toutes ces informations sont dans le rapport, mais peut-être que quelque chose m'échappe.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois qu'il faut dire les choses comme elles sont. Jamais, dans cette ville, il n'y a eu, dans un musée, une exposition avec un tel retentissement international. Même les plus belles expositions du Musée d'horlogerie et certaines grandes expositions du Musée des Beaux-arts n'ont pas eu un tel retentissement mondial.

Alors, je veux bien que l'on considère qu'il n'y a pas eu les résultats escomptés. C'est 10'000 visiteurs en quelques mois. Que voulons-nous de plus ?

Je veux bien que l'on discute sur l'impression du livre. Mais, je me permets, moi qui vit dans les livres en permanence, de trouver profondément choquant qu'un livre, qui a été donné à des élus, en hommage, soit ainsi mis au pilori, en étant rendu à ceux qui l'ont donné, comme s'il était contagieux de le garder chez soi. Je suis profondément choqué de ce que j'ai vécu aujourd'hui dans ce Conseil.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sur quelque chose de beaucoup plus léger, concernant la signalétique, plus concret : un crédit spécial a été validé par le Conseil communal, il y a quelques semaines. Cela signifie que l'on entre dans une phase concrète. Cette signalétique sera installée dans sa première phase, qui concerne essentiellement le centre-ville, excepté la place de la gare. Cette signalétique se met en place.

Il est pris acte du rapport d'informations par 36 voix sans opposition.

PAUSE

Rapport d'information du Conseil communal relatif à :

- la première phase de l'élaboration des Lignes directrices;
- la mise sur pied d'une démarche (complémentaire) portant sur la démocratie participative.

(du 15 mai 2013)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Une collectivité se doit d'envisager son avenir, de le dessiner et de le modeler. Ses autorités ont le devoir de dépasser la gestion respectueuse et attentive du présent pour se projeter dans un horizon à la fois suffisamment proche et suffisamment lointain : proche afin que l'exercice puisse se traduire par une action concrète; lointain afin de tendre à un objectif idéal. Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a choisi 2030, c'est vers cet horizon-là qu'il regarde.

Certes, le Conseil communal n'ignore pas l'assertion du philosophe radical, pacifiste Alain dans ses *Propos sur le Bonheur* : *"Il y a l'avenir qui se fait et l'avenir qu'on fait. L'avenir réel se compose des deux."* Il a conscience que notre ville se façonnera également d'elle-même, travaillée parfois par des forces sur lesquelles le politique n'a pas prise. Cela dit, il entend faire sa part, avec l'ensemble des institutions, de l'administration et des citoyens en contribuant à *"l'avenir qu'on fait"*. Les préoccupations qui le guident touchent à la qualité de vie dans une cité où l'administration est au service de sa population, où les conditions-cadres favorisent la prospérité et le rayonnement. C'est dans cette perspective que le Conseil communal a décidé, en 2011, d'élaborer des Lignes directrices sectorielles (aménagement, énergie, mobilité, culture, infrastructures...) dans une démarche participative.

Aujourd'hui, par le présent rapport, le Conseil communal souhaite informer le Conseil général des premiers résultats de la démarche participative développée depuis 2011¹ et lui proposer de poursuivre l'expérience en réfléchissant à sa systématisa-

¹ Il convient de rappeler que les démarches participatives étaient déjà pratiquées avant 2011 par l'administration communale, notamment par le service de la jeunesse et le service d'urbanisme et d'environnement. Le Conseil communal a de plus affiché sa volonté de se rapprocher de la population dans le précédent rapport de législation.

tion dans le cadre du fonctionnement institutionnel de notre commune d'une part et à la poursuite de la démarche afin d'aboutir aux lignes directrices en matière d'aménagement du territoire, d'énergie et de mobilité (objet d'un rapport en principe à fin 2013) d'autre part.

Des "Lignes directrices", pour quoi faire?

Les Lignes directrices donnent les grands axes d'orientations politiques et stratégiques de la Ville à un horizon de quinze ans. Elles permettent de s'entendre sur une vision à long terme et sur les actions prioritaires à engager pour la réaliser.

Elles n'ont pas de valeur juridique ou réglementaire proprement dite, mais ont pour but d'ouvrir le dialogue entre tous les acteurs concernés et d'aboutir à des choix politiques forts et lisibles.

Ces Lignes directrices constitueront le fil rouge des planifications directrices qui seront déclinées dans tous les domaines stratégiques de la Ville, que ce soit en termes d'économie, d'infrastructures, d'éducation, de sports ou autres.

A ce stade, trois documents légaux d'aménagement du territoire sont d'ores et déjà prévus, à savoir le "Plan directeur communal du développement territorial", le "Plan directeur des mobilités" et le "Plan directeur des énergies". Les Lignes directrices apporteront par ailleurs un cadre pour l'élaboration des futurs plans de législation.

Historique de la démarche

e) Juin 2011 : commission spéciale du Conseil général

Le processus a débuté le 27 juin 2011 avec l'acceptation, par votre Conseil, de créer une commission spéciale pour accompagner le Conseil communal et ses services dans l'ensemble de la démarche des planifications directrices.

f) Juillet 2011 : atelier d'étudiants

Un atelier d'une semaine s'est déroulé à La Chaux-de-Fonds en juillet 2011, et a réuni des étudiants de quatre écoles de renommée internationale : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Ecole d'architecture de Bruxelles, Ecole de paysage et d'environnement de Montréal et Ecole d'architecture de Paris. Cet atelier a produit six visions différentes qui ont été présentées à la population lors d'une séance publique et aux membres de la commission du Conseil général. Elles figurent sur le site internet <http://www.dessine-moi-une-ville.ch/>

g) Août 2011 - printemps 2012 : indicateurs chiffrés

Par la suite, la commission du Conseil Général a mis en route le projet par la récolte d'indicateurs sur les thématiques importantes (démographie, économie, mobilité, divertissement, environnement, sécurité, aide sociale, logements, formation et énergie) ainsi que par l'élaboration de la démarche participative.

h) Automne 2012 - printemps 2013 : démarche participative

C'est à la fin de l'année 2012 que la démarche participative a réellement débuté, avec la recherche du ressenti et des attentes des habitants. Cette phase est centrale dans la démarche dans le sens où elle a permis d'entendre les préoccupations des citoyens sur les thèmes qu'ils ont eux-mêmes abordés. La démarche (décrite dans le document annexe *Synthèse de la démarche participative "Dessine-moi une Ville"*) se compose de 350 interviews, d'une plateforme internet d'échanges et d'ateliers.

Résultats de la phase participative

Matière utilisable pour les Lignes directrices

i) Objectifs principaux atteints

Si tout n'a pas été parfait dans la démarche participative (notamment la faible participation aux ateliers), les objectifs initialement fixés ont été atteints : la Ville dispose désormais d'un premier ensemble de témoignages exprimés par des citoyens d'horizons divers. Ce matériau permettra d'alimenter les réflexions qui seront lancées prochainement pour l'élaboration de lignes directrices.

Les informations récoltées sur les nombreux thèmes abordés – tels que la sécurité, la mobilité, la formation, les aménagements urbains, la qualité de vie, les sports, l'économie, l'offre culturelle, etc. – alimenteront les réflexions politiques autour des Lignes directrices.

j) Des propositions concrètes mais fragmentées

Au-delà de la problématique de défiance envers les autorités, traitée au point suivant, les contributions des citoyens se sont concentrées sur des questions relativement concrètes. Le souhait de départ des porteurs de projet de "dessiner la Ville du futur" n'a donc été que partiellement satisfait sur ce point.

Cela ne diminue en rien la qualité de l'apport de la population, ainsi que son utilité pour l'élaboration des Lignes directrices, mais démontre, si besoin était, l'ouverture d'un processus in fine "dirigé" par les participants, qui ont abordé les thématiques et les points qu'ils souhaitent.

Ressortent ainsi de cette démarche des préoccupations et des demandes concrètes dans de nombreux domaines (mobilité, sécurité, santé, économie, solidarité, etc.), qui seront bien évidemment intégrées au document et aux discussions autour des Lignes directrices. Ainsi, il est frappant de constater à quel point une préoccupation s'impose d'elle-même dans de très nombreux entretiens, il s'agit de l'hôpital, de son démantèlement et des menaces qui pèsent sur son avenir. D'autres thèmes sont également fréquemment abordés : l'insécurité ou le sentiment d'insécurité associés souvent à la place de la Gare et les transports publics vers l'extérieur jugés défectueux.

Nous aborderons plus à fond ces éléments de contenu dans le rapport final sur les Lignes directrices en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et d'énergie. Pour ce faire, nous proposons de poursuivre la démarche participative, soit le dialogue avec nos concitoyens, en intégrant un volet quantitatif.

Constats généraux – une fracture à combler

Au-delà des thèmes abordés, un sentiment est exprimé de manière récurrente et parfois très vive par la population, soit l'impression de n'être pas entendue par le politique. Nombre des personnes interrogées relèvent un décalage entre leurs aspirations et les décisions politiques. Elles regrettent également un manque de communication.

Les citoyens expriment leur mécontentement le plus souvent en regard du développement de certains projets qui leur sont étrangers. Ils ont l'impression qu'ils ont été mis en place sans leur accord et à leur insu. On peut notamment citer le changement de logo ou l'élargissement des trottoirs sur le Pod, souvent perçu comme un moyen alternatif de réaliser la zone piétonne refusée en votation.

Toujours selon les citoyens – mais cela est probablement dû à la proximité de la votation – les autorités politiques chaux-de-fonnières ne se sont pas assez investies dans le projet de RER et sont en partie responsables de son échec.

Il s'agit sans doute de mettre en lien les préoccupations exprimées de façon répétée (HNE, sécurité, transport) avec la fracture observée entre de nombreux citoyens et leurs autorités. En effet, la défiance vis-à-vis du politique traduit à n'en pas douter un sentiment d'impuissance devant une impression de marginalisation de la ville qui perd de plus en plus d'infrastructures (hôpital, hautes écoles, classes professionnelles du conservatoire) et de compétences (police) au profit d'une centralisation cantonale, sans que les autorités chaux-de-fonnières aient réellement pu endiguer le mouvement.

Réorientation sur deux axes

Deux lignes de force ressortent du processus participatif mené avec la population:

- les apports, l'enthousiasme et les attentes des participants encouragent à *poursuivre dans cette voie pour l'élaboration des Lignes directrices proprement dites*;
- le manque de confiance constaté entre les habitants et leurs autorités est un frein clair au développement de la ville. Il est donc impératif de *mettre en place une démarche exclusivement centrée sur cette problématique*.

Renforcement de la participation des acteurs – citoyens dans l'élaboration des Lignes directrices

Pour la suite de la démarche des Lignes directrices, il est proposé de continuer la démarche participative sous une forme encore à définir. En effet, le bilan de la première phase montre que la méthodologie doit être revue, notamment dans le but d'attirer plus de participants. La période prévue pour cette seconde consultation semble aussi plus propice puisqu'elle se déroulera à l'automne 2013.

Les lignes directrices qui vous seront présentées pour adoption, en principe fin 2013, doivent en effet fortement se baser sur le ressenti de la population. La ville de 2030 doit être pensée avec et pour les habitants.

Mise sur pied d'un volet distinct : "démocratie participative"

Le décalage relevé entre la population et ses autorités montre qu'il est nécessaire de revoir l'implication de la population dans la gouvernance politique.

Le service de la jeunesse travaille depuis de nombreuses années sur des processus participatifs dans les quartiers.

L'animation socioculturelle a pu mettre en place des animations de quartier, des caisses magiques, des rencontres avec la population pour des diagnostics, des groupes de travail, des associations de quartier, des fêtes de quartier. Pendant six mois, l'animation socioculturelle a mis sur pied une exposition itinérante qui a permis à la population de connaître le projet dans six lieux d'expositions différents, dont un centre commercial.

Après presque cinq ans d'interviews, de rencontres et de débats, le secteur d'animation socioculturelle (ASC) a rencontré un très large panel de la population :

- des familles avec des petits enfants, des jeunes retraités ont participé régulièrement aux animations de quartier;

- les adolescents ont été privilégiés dans les projets de loisirs et des jeunes adultes ont participé aux activités en tant que moniteurs ou dans la création d'association "jeunes". Les 30 – 50 ans ont participé aux rencontres-diagnostic pour leur quartier et ont visité l'exposition. Ils étaient les plus nombreux aux fêtes de quartier.

Les setting groupes comme la population multiculturelle, les milieux alternatifs, les personnes en rupture ont été rencontrées au travers de projets spécifiques et ciblés. Des suivis et des accompagnements spécifiques ont assuré, à l'équipe ASC, une certaine connaissance de la population et de ses habitudes. Une présence régulière sur le terrain a permis de tisser des liens privilégiés et d'instaurer de la confiance, ce qui a mené par la suite à la création de projets.

Force est de constater que ce n'est pas le résultat qui est essentiel dans la démarche globale mais le cheminement ou le processus qui a permis de créer le lien de confiance.

On remarque donc que le travail accompli depuis de nombreuses années par le secteur d'animation socioculturelle a permis de toucher la population par le biais de processus participatifs. Il s'agit dès lors de continuer le travail en cours. La démarche proposée dans le présent rapport va plus loin : il s'agirait d'impliquer la population, non seulement sur des projets précis, mais dans un processus décisionnel, donc de gouvernance.

Articulation et planification des travaux

Finalisation des Lignes directrices pour novembre 2013

k) Printemps - été 2013 : restitution et rédaction d'un premier projet

Cette première phase participative, qui fait l'objet du présent rapport, fera l'objet d'une restitution publique vers mi-juin et permettra au public de se prononcer sur celle-ci. Par la suite, la commission ad hoc sera convoquée afin de discuter avec les porteurs de projet de l'élaboration des lignes directrices. Un premier projet sera élaboré durant l'été en prenant en compte les apports mentionnés précédemment dans le présent rapport.

l) Août - novembre 2013 : consultations et finalisation

À la rentrée scolaire, un premier projet des Lignes directrices sera soumis à la commission ad hoc. Une nouvelle phase participative à destination de la population s'ouvrira dès la fin septembre.

À la fin de la consultation publique, les membres du Conseil général seront invités à débattre du projet qui sera amendé en tenant compte des remarques émises.

Enfin, les Lignes directrices seront soumises au Conseil général en principe fin 2013.

Mise en œuvre du volet "démocratie participative"

La situation que le service de la jeunesse a constaté évolue très rapidement. Un nouveau mode de gestion de l'écoute de la population se met en place. Dans cette application de gouvernance nouvelle, il y a un aspect fondamental qui est le partage des pratiques dans l'administration. Les collaborateurs et les responsables seront invités à apprivoiser les outils et les processus de la participation et par la

suite à les appliquer en les adaptant à leur quotidien. L'élaboration d'un outil de communication interne destiné à capitaliser les expériences dans le domaine et destiné aux responsables de l'administration d'abord et à la population intéressée par la suite semble à ce stade indispensable.

Lors de la préparation d'un projet au sein de l'administration communale, il est prévu que celui-ci fasse l'objet d'une brève analyse par une structure « démocratie participative » qui sera créée ces prochains mois. Sa composition et son fonctionnement seront définis également ces prochains mois.

Parallèlement à la mise en place de cette structure « démocratie participative », une démarche va être lancée par le chargé de projet auprès de l'ensemble des services communaux pour mieux cerner les besoins des services de la Ville et ainsi faire une étude de ce qui existe actuellement en matière de prestations en lien avec la population.

Il convient également de signaler qu'un nouvel outil de diagnostic de quartier est en préparation (approche empirique d'un quartier). Il sera moins technique et avec une intervention de la part des services restreint, et donc, plus accessible aux habitants et plus proche de leurs besoins.

Conséquences sur les finances

Les travaux liés au projet de démocratie participative devront faire l'objet d'un budget ad hoc.

Un crédit spécial figure au budget 2013 sur la ligne "755 - SUE / Aménagement du territoire" pour la poursuite des Lignes directrices. L'élaboration, dans une étape ultérieure, des planifications directrices, se fera par le biais d'un nouveau crédit spécial dans le cadre des budgets 2014-2015.

Un chargé de projets à 70% qui pilote les démarches est en place au Service de la Jeunesse. Par la suite, chaque projet fera l'objet d'un budget complémentaire.

Conséquences sur les ressources humaines

Le pilotage est assuré par le Service d'urbanisme et de l'environnement avec la Chancellerie et le "chargé de projet participatifs" pour toute la démarche participative. Il en ira de même pour le support des travaux de la commission, sans impact sur les effectifs du service.

Collaboration intercommunale

Des contacts seront pris avec d'autres communes, notamment pour évaluer la possibilité de renforcer les échanges en termes de démocratie participative.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Les aspects environnementaux sont l'une des thématiques majeures à traiter dans la vision du développement de la ville.

b) Aspect social

Le projet de démocratie participative est par essence centré sur les aspects sociaux de la Ville.

c) Aspect économique

Le développement économique est l'un des moteurs majeurs du développement de la ville. Il sera dès lors traité dans ces planifications directrices, dont le rôle est aussi de favoriser et d'orienter cette dimension économique du développement tout en assurant le respect des autres enjeux d'intérêt public.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:

Jean-Charles Legrix

Le chancelier:

Thibault Castioni

Annexe : rapport de synthèse du processus participatif, disponible sur Internet

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je m'exprime au nom de mon collègue Chantraine qui ne peut pas être présent ce soir.

Le groupe UDC a profité du rapport d'information du Conseil communal concernant la première phase des lignes directrices et de la mise sur pied d'une démarche de démocratie participative.

Les constats que l'on peut tirer de ce rapport, au demeurant fort intéressant, sont tous centrés sur un seul et unique sujet, le mécontentement de la population. Un tout petit passage dans le texte du rapport décrit des habitants enthousiastes dans notre Ville, c'est celui où il est dit qu'ils ont pu enfin s'exprimer.

Le Conseil communal est bien inspiré aujourd'hui de lancer le projet participatif, et nous l'en félicitons vivement. Notre groupe a, plusieurs fois par le passé, demandé que la population soit consultée, la dernière en date traitait des transformations à la Place de la Gare. A chaque fois, le Conseil communal s'y était âprement opposé.

Maintenant, la situation est claire. La population est mécontente, elle a perdu une grande part de sa confiance dans ses autorités, le Conseil général tout autant que le Conseil communal. Celui-ci parce qu'il lance des projets dans lesquels elle ne se reconnaît pas, l'autre parce qu'il n'a pas su faire intégrer à l'Exécutif, la dimension des attentes des habitants dans l'avenir de leur Ville.

Les termes employés sont forts : Fracture – Défiance – Manque de communication – Population pas entendue par les Autorités – Mécontentement.

Le projet en question, soit la systématisation de la démarche participative dans le cadre du fonctionnement institutionnel est une excellente chose. Elle va mettre un peu de populisme dans l'administration au travers des prises de décision et montrer à ceux qui pensaient que dans l'opérationnel, ils n'avaient pas besoin de conseils, qu'ils se trompaient lourdement.

Une chose est pourtant à regretter, c'est la faible participation, tant aux ateliers, que sur le site internet. Mais, en ces temps où le politique tombe doucement en disgrâce, qui s'étonnera de ce manque de ferveur civique de la part des habitants de notre Ville ?

En conclusion, le groupe UDC applaudi la démarche. Il sera, bien sur, attentif lors de la présentation finale des lignes directrices à l'automne cette année et, dans l'intervalle, prendra acte du présent rapport.

M. René Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PLR a pris connaissance du rapport d'information relatif à la première phase de l'élaboration des lignes directrices et à la mise sur pied d'une démarche complémentaire portant sur la démocratie participative. Nous

avons également pris connaissance du très intéressant document de synthèse.

Ce rapport est ambitieux et louable. Ambitieux, car il montre que notre Conseil communal ne veut pas seulement gérer les affaires courantes, mais également maîtriser le destin de notre ville. Louable, car en allant à la rencontre des gens dans la ville, le Conseil communal ne craint ni n'élude la critique, parfois sévère, mais peut-être justifiée, des habitants de notre ville.

La faible participation aux ateliers fait bien évidemment également penser aux taux également très bas d'électeurs se déplaçant aux urnes. Ce phénomène est évidemment à déplorer. Mais, il faut bien admettre qu'il est parfois difficile de donner tort aux gens nous affirmant en parlant de nos dirigeants que de toute façon *«ils font ce qu'ils veulent»*. En voyant certains aménagements qui ont fleuri en ville ces dernières années, il y a peut-être une part de vérité dans cette affirmation.

Une deuxième explication du désintérêt se situe également, à mon avis, dans le fait que le destin de notre ville et plus largement du haut, malgré les efforts de nos autorités locales, nous échappe. On l'a vu avec les hautes écoles, le conservatoire, le TransRun et bien évidemment avec l'hôpital.

Malgré ces aspects négatifs, les gens s'identifient à la ville, à leur ville. Et là, pas touche à nos symboles. En envoyant la ruche et la majorité des abeilles aux oubliettes, on a commis là un crime de lèse-majesté qu'il s'agira de réparer au plus vite.

Pour en revenir à la synthèse participative, on constat d'emblée que même si le but était de se projeter dans le futur, beaucoup d'opinions exprimées et dans des domaines très divers nous ramènent de force à des préoccupations immédiates.

Je vous livre maintenant mes impressions en faisant le survol des propositions concrètes.

En matière de culture et divertissement, nous avons tout au long de l'année des événements phares dont le plus rayonnant est sans conteste la plage. Il ne faut néanmoins pas oublier de citer l'association *Vivre La Chaux-de-Fonds* dans les acteurs culturels chaux-de-fonniers. La salle de Polyexpo, quant à elle, est visiblement de plus en plus sous-utilisée. Que sont devenus les marchés de Noël d'antan et les fêtes du réveillon ? Cette salle étant en partie propriété de la Ville, il y a certainement quelque chose à faire. Certains regrettent qu'il ne se passe pas grand-chose en ville. Il est certain que si nous étions mieux dotés en hautes écoles dans le haut, il se passerait également plus de choses au niveau culturel. Peut-être également que, si certains esprits grincheux sortaient un peu plus, ils constateraient qu'il se passe une foule de choses chez nous aussi.

Pour ce qui est de l'économie, la diversification des secteurs d'activité et l'encouragement des entreprises avec un ancrage local sont des points

à relever. Par contre, l'imposition des entreprises engageant des frontaliers ou la prescription de quotas de jeunes dans les entreprises me laissent sceptiques. Il serait peut-être plus intelligent de soutenir les entreprises formant des apprentis d'une part et d'autre part d'imposer des formations aux jeunes qui n'en ont pas plutôt que de les voir s'échouer aux services sociaux.

Pour ce qui est de l'énergie, sans reprendre en détail toutes les propositions, la pièce maîtresse est, sans nul doute, la facilitation par la Ville de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits qui s'y prêtent.

En matière d'environnement, l'éducation des gens à trier et à ne pas jeter leurs déchets n'importe où, c'est bien, mais quand il s'agit d'incivilités, il faudrait à mon avis un peu plus de sévérité. D'autres aspects de l'environnement sont liés à l'urbanisme auxquels je reviendrai plus loin.

Au niveau du sport, la piscine des Mélèzes subira probablement un sérieux et ambitieux lifting, et c'est tant mieux. Il nous faudra également continuer la rénovation des installations du centre sportif. N'oublions pas également, qu'il y a encore des subventions bonnes à prendre pour doter encore quelques terrains de football de revêtements synthétiques.

Finances publiques, baisser les impôts, bien évidemment et pas besoin d'attendre 2030. La convivialité des chaux-de-fonniers a plus d'une fois été relevée dans le rapport. Alors, faisons rimer convivialité avec fiscalité.

Formation, battons-nous pour conserver le peu qui nous reste et tâchons de développer ce qui peut l'être principalement en relation avec la microtechnique et l'horlogerie. Vaste, important et vital sujet pour notre ville et pour le haut.

Identité, j'en ai déjà parlé : rendez nous nos abeilles.

Intégration et social, les points énoncés sont pertinents. On pourrait ajouter le fait de familiariser les communautés étrangères avec nos us et coutumes, afin de ne pas provoquer de fractures communautaires. Pour ce qui est des services sociaux, si ceux-ci étaient moins généreux avec une certaine frange de la population, les impôts baisseraient quelque peu, ainsi que la courbe du chômage.

Logement, les propositions sont pertinentes, j'y reviendrai sur le point de l'urbanisme.

Mobilité, vaste débat, parviendrons-nous à satisfaire ceux qui veulent plus de facilités de parage avec les envies de places piétonnes des autres ? Avec la route d'évitement de la ville, la réponse devrait être oui. Développer l'offre de bicyclettes en libre-service, pourquoi pas, mais il serait également bon de rappeler aux adeptes de la petite reine, qu'ils ne sont pas prioritaires sur la route, ni sur les trottoirs et encore moins sur les passages pour piétons. Relancer le projet de RER, forcément, mais trouvons-lui un nom (NOM et pas NON) qui emballe tout le canton.

Police et sécurité, Non la Tchaux n'est pas Chicago et on trouvera toujours pire ailleurs. Mais, effectivement il est grand temps de ne plus se montrer laxiste avec une petite criminalité qui pourrait certains quartiers. Il n'y a pas que la place de la gare où il y a des cas-soc. C'est d'ailleurs à se demander si certains parcs publics ne sont pas en voie de clochardisation... J'ai toujours pensé que les parcs publics étaient en premier lieu réservés aux enfants et à leurs parents. Effectivement, là ça pourrait être mieux et tout de suite, mettons un peu moins de zèle à amender celui qui a outrepassé son temps de parage en zone bleue et mettons plus le paquet pour que notre ville ne devienne pas la zone.

Santé et soins. On ferme les yeux et on se transpose en 2030 : rêve ou cauchemar ? Nos autorités se battent bec et ongles pour notre hôpital. Que pouvons-nous faire de mieux ? Peut-être imiter nos voisins loclais pour faciliter la relève des généralistes.

Urbanisme. Voilà un sujet avec lequel on se projette dans l'avenir. Mais l'avenir, c'est demain. Nous sommes fiers des forêts et pâturages qui nous entourent et de notre ville en damier et de sa cadence à trois temps, maison-jardin-route. Mais il faut reconnaître que beaucoup de jardins se sont transformés en garages individuels. Alors plutôt que de trop encourager les maisons individuelles dévoreuses de terres agricoles, ne pouvons-nous pas rêver à une Babylone du XXI^e siècle en bâtissant plus en hauteur, et en intégrant de véritables jardins dans les constructions ? Ceci a également l'avantage de contenir l'étalement urbain. Soyons fiers de notre passé architectural, mais soyons également avant-gardistes dans les projets futurs et ménageons l'écrin de verdure qui entoure notre ville.

Nous avons entre les mains un document de base. Il est néanmoins important de ne pas s'arrêter au milieu du gué. Il faut que nos autorités continuent leur travail d'écoute, afin que ceux qui disent que «*de toute façon ils font ce qu'ils veulent*» changent peut-être d'avis, soit en s'exprimant, soit en allant voter. Il faut également se rendre compte que certaines gens ne viendront jamais participer à un atelier, que ce soit par gêne ou pour tout autre prétexte. Donc, il faudra également toujours s'approcher des gens dans la rue. Ainsi, s'ils ont le sentiment d'être écoutés, la défiance à l'égard des autorités diminuera également.

Notre ville appartient à ses habitants. Le plus grand défi pour 2030 est de faire qu'un maximum d'entre eux devienne également ses acteurs.

Mme Clarence Chollet, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal et se réjouit que le projet *Dessine-moi une ville* avance.

Les Verts soutiennent les démarches participatives et estiment que celle initiée par notre Ville est particulièrement pertinente.

Notre groupe n'est pas fort surpris des conclusions de cette première phase participative. La perte de confiance de la population envers les auto-

rités politiques devient une véritable épidémie en terres neuchâteloises. Maintenant que les causes de ce malaise sont mises en évidence, il s'agit de trouver des remèdes efficaces et de renouer des liens essentiels, afin que la démocratie retrouve tout son sens.

Plus positifs, les Verts sont heureux de constater que les nombreuses propositions émanant des citoyennes et citoyens de notre Ville vont souvent dans la direction souhaitée par notre groupe : développer les énergies renouvelables, diminuer la consommation d'énergie, densifier le bâti, limiter le trafic routier au centre-ville. C'est un signe que les Chaux-de-fonniers désirent un véritable changement durable pour notre ville.

Toute démarche participative ne peut être participative que si les canaux d'informations et d'échange avec la population sont performants. Il semble que, dans notre cas, les ateliers publics n'ont pas rencontré un franc succès. Il est donc maintenant important d'imaginer de nouveaux moyens de communication, y compris les plus originaux, afin que la démarche complémentaire prévue par le Conseil communal soit efficace et représentative.

Pour finir, les Verts aimeraient souligner que dans toute démarche participative, il est important de bien discerner entre intérêts communs et reflex NIMBY (terme anglophone qui signifie pas dans mon jardin). Certaines propositions concernant notamment la mobilité des pendulaires venant travailler dans notre ville, ne peuvent être retenues que si elles sont étendues à la population locale. Ainsi seulement notre cité restera ouverte et économiquement attrayante, tout en conservant sa qualité de vie unique.

Les Verts remercient le Conseil communal pour ce rapport d'information, dont il prend acte, mais regrette tout de même la brièveté du rapport de synthèse qui ne permet pas de donner une vision véritablement globale des témoignages recueillis. Je vous remercie.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP remercie le Conseil Communal pour ce rapport d'information et en prendra acte.

Nous constatons que la démarche participative est essentielle si l'on veut renouveler la vision et l'approche de la population vis-à-vis de la ville et de ses autorités. On voit d'ailleurs que d'autres villes de Suisse Romande ou d'ailleurs font des démarches identiques.

Si l'on se réfère au projet de transformation de la Place de la Gare ou au remplacement du pont de l'Hôtel-de-Ville (futur pont du Manège), ce nouvel apprentissage de passer par la population commence à payer. Le fait de rencontrer les gens, de répondre à leurs questions et inquiétudes, fait qu'il n'y a pas eu de referendum, contrairement à d'autres projets du Conseil Communal pour notre ville.

Il nous paraît fondamental de garantir la qualité de la démarche participative, en assurant le retour de l'information vers les citoyens et citoyennes ayant participé, ainsi qu'à la population.

A notre avis, il est essentiel que la population se sente écoutée et prise au sérieux, essentiel aussi de casser le mythe du *«de toute façon ils font comme ils veulent»*.

D'ailleurs, nous saluons le travail du Service de la Jeunesse auprès de la population par des animations socioculturelles et autres dans les quartiers, travail qui va dans le même sens d'une démarche participative.

Il nous a semblé compréhensible que les membres de la commission ad hoc ne participent pas aux ateliers, et dommage que peu d'entre eux soient allés consulter les données issues de l'enquête.

Nous souhaiterions cependant dire que pour la prochaine étape ces données puissent être plus largement diffusées après avoir été simplement rendues anonymes. Nous l'avions demandé en commission, mais il nous a été répondu que cela n'était pas possible, les interviews ne répondant pas à des critères scientifiques.

Il faudrait donc trouver un moyen entre le QCM (questionnaire à choix multiple) impersonnel et un type de question-réponses qui permette de se faire une idée plus nuancée. (Même si celle-ci n'est pas totalement scientifique !) Qu'en pense le Conseil communal ? Je vous remercie de votre attention.

M. Yannick Rappan, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec une attention toute particulière que le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport d'information. Il se réjouit que la Ville de La Chaux-de-Fonds réserve une place significative à la société civile, qui reste le garant du bon fonctionnement démocratique dans ses réflexions sur l'avenir et sur les projets. Nous sommes confiants sur le fait que le processus participatif entre les autorités, l'administration et la population puisse se concrétiser par des projets d'avenir, dans lesquels chacun s'y retrouve.

Les votations communales de ces dernières années ont démontré que les projets portés par la société civile ont davantage de chance de convaincre le peuple. La votation sur la rénovation du Musée d'histoire, en 2010, qui a soulevé un bel élan populaire, en est un bel exemple.

En revanche, lorsqu'il s'agit de projets proposés par les autorités, le peuple est plus réticent. Nous faisons là référence à l'échec des votations sur la zone de rencontre, le coefficient fiscal, la déchetterie ou encore le projet Charles-Naine. Dès lors, nous nous questionnons sur la manière dont les projets doivent être présentés à la population et sur la manière dont les autorités doivent communiquer. Nous soulignons que la population émet certains souhaits. Mais lorsqu'il s'agit de voter sur des projets visant à

réaliser ces mêmes souhaits, le refus est souvent sans appel. La situation est paradoxale, vous en conviendrez.

Notre groupe prend acte du rapport proposé par le Conseil communal, avec l'espoir que la fracture entre la population et ses autorités, dont il est fait mention dans le texte, puisse se réduire. Nous sommes conscients que cela ne se résorbera pas tout seul. Cela signifie concrètement que les autorités que nous sommes doivent être plus à l'écoute des soucis et des préoccupations de la population. Nous devons aussi être attentifs aux 74 propositions émises dans la synthèse de la face participative, car c'est à partir de maintenant que la démarche participative et les lignes directrices vont se séparer. Nous devons analyser ces propositions et donner des explications sur ce qui est faisable, sur ce qui est déjà fait, sur ce qui est irréaliste ou encore sur ce qui est contraire à la loi. En retour, la population devrait s'intéresser, s'informer davantage sur les projets développés par la collectivité publique. Elle en a les moyens. Mais c'est aussi à nous d'être encore plus présents et plus convaincants.

Ainsi, avec ce processus participatif, notre groupe a envie de croire à une revitalisation du processus démocratique et à une population faisant davantage confiance à ses autorités concernant les projets structurant pour La Chaux-de-Fonds. Que ce soit lors de votations, d'élections, l'abstentionnisme a été, à chaque fois le grand gagnant des scrutins organisés dans notre commune, ces dernières années. Le rapport proposé par le Conseil communal sous-entend, à juste titre, que c'est ensemble, par le biais de ce processus participatif, que la population, les autorités et son administration, pourront construire La Chaux-de-Fonds 2030. Il est nécessaire que la vision future de notre ville soit partagée, aussi bien par la population que par ses autorités.

Dans ce sens, le dossier sur la rénovation de la piscine des Mélèzes sera certainement un bon test, où il sera indispensable d'inclure la société civile dans le débat.

Dans le rapport proposé par le Conseil communal, nous voyons donc un défi de taille : que le dialogue et la confiance puissent se refaire entre la population et les autorités chaux-de-fonnières. Nous avons confiance en le Conseil communal et ses services pour mener à bien cette démarche.

En revanche, si sur le fond nous saluons la démarche proposée, la forme n'a pas toujours fait l'unanimité au sein de notre groupe. Nous souhaitons que la commission temporaire de planification territoriale soit davantage informée de la méthodologie utilisée autour de ces lignes directrices, ce qui lui permettra d'être, à son tour, plus participative dans le processus.

Pour revenir sur le rapport de synthèse de la phase participative, il aurait été souhaitable de connaître l'identité de son rédacteur. Certaines coquilles, comme en page 11, lorsqu'il est fait mention que le logo remplace les armoiries traditionnelles de la Ville.

Enfin, requérir la confiance de la population passera pas une concertation avec l'ensemble de la société civile et ensuite par une information de qualité, une communication ciblée et efficace. Le projet de la Place de la gare est l'exemple le plus représentatif de la possibilité de faire aboutir nos projets, sans devoir affronter un référendum. Il aura fallu du temps, de la conviction, pour réussir à mettre d'accord les différents acteurs, mais ce temps passé est du temps gagné.

Nous prenons acte de ce rapport d'information avec enthousiasme, tout en se réjouissant de voir la mise en œuvre faite par le Conseil communal.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Certes, M. Curty, pour le compte du PLR a été un peu long, mais il a été parfait et complet. Nous lui rendons donc notre temps de parole et prendrons acte de ce rapport.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les lignes directrices et la démarche participative constituent un dossier particulièrement sensible car on pourrait facilement être taxés de populisme. On pourrait facilement nous reprocher de mettre en place une sorte d'usine à gaz.

Cela constitue également un dossier complexe parce que nous cherchons à donner une nouvelle dimension au fonctionnement institutionnel. Ce dossier sensible et complexe, vous en avez parfaitement saisi les enjeux, vos différentes interventions en témoignent. A ce titre-là, j'aimerais vous remercier de l'accueil favorable que vous réservez à ce rapport.

Tout à l'heure, M. Curty a dit "*nous sommes au milieu du gué*". Je crois que cette expression est importante. Elle marque effectivement la nécessité de fournir, aujourd'hui, ce rapport, de vous le présenter et de le discuter. En effet, la première phase de la démarche participative doit aboutir à doter notre ville d'une sorte de super-programme de législature (le petit programme de législature, c'est pour le 27 juin). Un super-programme de législature, c'est-à-dire de lignes directrices envisageant notre cité jusqu'en 2030. Ce travail doit aboutir ensuite à la définition de plans directeurs sectoriels. Cette première étape est terminée.

L'objectif de cette première phase était d'entendre la population, y compris et peut-être surtout, celles et ceux qui, parmi nos concitoyens, pour des raisons qui leur appartiennent, ne font pas ou ne font entendre que trop rarement leur voix, et sans doute, celles et ceux qui peut-être ne votent pas.

Les moyens que nous nous sommes donnés pour cela sont au nombre de trois. C'est par trois biais que nous avons touché la population :

Le premier biais, ce sont les interviews par des étudiants, dans tous les lieux (grandes surfaces, infrastructures sportives, bars, dans la rue),

toujours dans cette idée de toucher tout le monde. Les étudiants ont rencontré les personnes de tous les âges, de tous les milieux socio-économico-culturels. Il y a eu 350 entretiens.

A l'inverse de ce qui a été dit récemment dans un article de l'Impartial, ces entretiens n'étaient pas des entretiens de 5 minutes, mais étaient parfois très longs. Ils sont aujourd'hui consignés.

Le deuxième biais par lequel nous avons cherché à toucher la population est une plateforme d'échange internet. Ici, le spectre se réduit, il s'agit de quelque chose de plus spécifique puisqu'évidemment, seuls ceux qui sont à l'aise avec l'informatique ont pu livrer une contribution. Effectivement, il y a une forme de regrets, pour vous et pour nous, les contributions ont été peu nombreuses : seulement 35 contributions.

Enfin, il y a eu les ateliers débats. Là aussi, le spectre est plus spécifique, puisque les personnes qui se rendent aux ateliers débats sont des personnes qui entretiennent, avec leurs droits et devoirs civiques, un rapport étroit et qui naturellement font régulièrement entendre leur voix. Là aussi, pourtant, le succès n'a pas été complètement au rendez-vous, puisque seules 60 personnes y ont participé.

J'aimerais souligner que la démarche qui était la notre, n'était pas une démarche scientifique. Ce n'était pas une démarche quantitative. Il n'y avait pas de questions à choix multiples, il n'y avait pas d'items, il n'y avait pas de sondage. Il s'agissait d'une démarche qualitative qui cherchait à percevoir le ressenti de la population, à appréhender des tranches de vérité individuelle, en admettant une part de subjectivité dans la manière dont les étudiants ont reçu les différents témoignages. Cette option qualitative s'est manifestée notamment par une liberté de parole des personnes interrogées. Un canevas, construit autour des 11 thèmes mentionnés dans l'annexe *Dessine-moi une ville*, a été prévu. Finalement, ce sont les personnes interrogées, au-delà des thèmes imposés, qui ont mené le débat, amenant leurs préoccupations, exprimant leurs attentes. C'est tout à fait heureux et cela a permis d'en dire plus et plus long.

Pour le contenu, je vous donne rendez-vous dans la deuxième phase. Nous parlons maintenant essentiellement de la démarche et de quelques considérations politiques. Nous avons remarqué que certaines préoccupations étaient récurrentes. La préoccupation dominante est, sans surprise, HNE. Beaucoup ont également évoqué l'insécurité, notamment sur la place de la gare, le TransRun, les problèmes de mobilités (on est juste après le 23 septembre), le trafic au centre-ville, le logo.

De ces échanges nombreux, denses, vifs parfois, 74 propositions ont été isolées. Celles-ci se trouvent à la fin de l'annexe. Qu'elles s'inscrivent ou non dans le cadre légal, qu'elles s'inscrivent ou non dans le champ des prérogatives qui sont les nôtres sur le plan communal, qu'elles soient ou non en accord avec la conception politique du Conseil communal, toutes les propositions émises ont été retenues parce que nous considérons que

toutes expriment une attente, un désir ou une préoccupation qui mérite que nous réfléchissions et que nous trouvions la manière d'y répondre.

Ainsi, ces 74 propositions seront une matière essentielle dans l'élaboration des lignes directrices pour la deuxième phase de notre démarche. Sans doute est-il ici nécessaire de préciser la suite du processus d'élaboration des lignes directrices.

Les 74 propositions descendront maintenant dans les services communaux qui les étudieront et les complèteront de leurs propres suggestions. Les services rédigeront alors une première synthèse des lignes directrices. Ensuite, cette synthèse sera soumise, après l'été, à la commission de suivi que votre autorité a constituée. Celle-ci pourra évidemment, elle-même, discuter cette synthèse et l'amender (c'est là que nous retrouverons les propos exprimés par Monsieur Curty qui fait partie de cette commission). Ensuite, dans une stratégie qui sera définie avec la commission de suivi, et dans une sorte d'aller-retour, la synthèse sera à nouveau soumise à la population, dans le respect de la démarche participative.

Enfin, le Conseil communal retravaillera cette synthèse, cette fois dans une perspective politique, afin de vous soumettre, si possible à la fin 2013, un rapport d'information sur les lignes directrices La Chaux-de-Fonds 2030.

Au-delà de cela, dès 2014, ces lignes directrices seront le cadre dans lequel les plans directeurs sectoriels (plans des mobilités, des énergies, des infrastructures, de la culture, etc...) seront développés.

Je vous invite ici à nous arrêter un instant sur des considérations politiques. Ce processus, ainsi décliné, soulève des questions fondamentales du point de vue de la philosophie politique. Ces questions fondamentales sont les suivantes :

La démarche participative ne présente-t-elle pas le risque de nier la responsabilité des autorités ?

La démarche participative ne présente-t-elle pas le danger d'aboutir à une forme de non-gouvernance ? En effet, persuadés que vous partagez cette conception des choses, assumer des responsabilités politiques ne consiste pas, de manière simpliste, à appliquer ce que souhaite la population. D'ailleurs, comme la population souvent est partagée (cela a été évoqué sur la question de la mobilité, des places de parc au centre-ville et des zones piétonnes) ce serait en devenir schizophrénique. Assumer des responsabilités politiques exige de développer une vision, de servir cette vision en faisant des choix, en admettant que ces choix puissent générer des mécontentements et des critiques. Assumer des responsabilités politiques, c'est parfois avoir le courage aussi d'aller à contre-courant pour servir une idée particulière du bien commun.

A partir de là, comment marier cette conception du rôle des autorités avec la démarche participative ? En développant la démarche participative, le Conseil communal n'est pas prêt à abdiquer ses responsabilités. Au

contraire, c'est tout l'inverse qu'il souhaite faire. Par la participation, nous souhaitons confronter notre vision du développement de la cité à celle de nos citoyens, dans un dialogue renouvelé et retrouvé. Nous souhaitons échanger avec nos concitoyens pour nuancer nos projets, pour les adapter, voire pour les améliorer. Nous estimons que notre responsabilité politique est double : d'une part, restaurer un dialogue et un lien de confiance et d'autre part être capable de construire l'avenir avec vous, plutôt que contre. C'est, pour le moins, un projet ambitieux.

Cette réflexion sur la nécessité de l'action politique dans le cadre de la participation m'amène naturellement à un constat institutionnellement problématique que révèlent les entretiens menés jusqu'ici. Il existe, dans notre ville, une véritable fracture entre les autorités et la population. Nombre de nos concitoyens se sentent exclus du champ politique, se sentent trahis par ceux qui les gouvernent. On trouve ce sentiment exprimé dans une formule récurrente, qui nous arrache les oreilles, mais que vous connaissez tous bien " *finalement, ils font toujours ce qu'ils veulent*".

Certes, il faut nuancer, parce que le sentiment d'exclusion du champ politique ne signifie pas fatalement qu'il y a exclusion du champ politique. Il existe un sentiment d'insécurité et il n'est pas fatalement de l'insécurité. Mais, quoiqu'il en soit, qu'il y ait seulement impression d'exclusion du champ politique ou exclusion réelle, c'est institutionnellement très problématique car potentiellement dévastateur pour une démocratie qui pourrait se trouver, du coup, vidée de son sens.

De fait, notre responsabilité d'élus est de prendre en considération cette fracture et évidemment de chercher à la réduire.

Force est de constater que cette fracture n'est pas une véritable surprise pour l'observateur qui a bien voulu, ces dernières années, observer la chose publique et le déroulement de la chose publique. Je vais prendre deux éléments qui sont tout à fait significatifs et qui doivent nous amener à la réflexion :

Le premier élément est l'abstentionnisme aux votations et aux élections. Lors des élections cantonales pour le Grand Conseil, au mois d'avril 2013, seul 27% de notre corps électoral se déplace aux urnes à La Chaux-de-Fonds. A Neuchâtel, c'est 29%, au Locle c'est 31%, à Peseux (un peu moins bien) c'est 26%.

Un autre exemple avec un sujet qui nous a passionnés, qui a passionné tout le canton et qui était *importantissime* pour le Canton au mois de septembre 2012 : Le RER. La Chaux-de-Fonds, souvent montrée du doigt comme étant responsable de l'échec du RER, par un abstentionnisme trop élevé : 46% de notre corps électoral s'est rendu aux urnes. A Neuchâtel, c'est 45% (c'est moins et cela a peu été dit), au Locle, c'est 48%, à Peseux c'est 45% (moins qu'à La Chaux-de-Fonds).

Ces exemples démontrent que la fracture entre les autorités et les citoyens n'est sans doute pas une particularité chaux-de-fonnière. Cela doit

être dit et entendu. Il y a, dans notre canton, un problème quant au lien et à l'attitude civile en milieux urbain. Les causes sont vraisemblablement largement sociologiques. Il n'en reste pas moins que c'est préoccupant et qu'il s'agit de formuler des réponses adéquates et adaptées à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal souhaite saisir ce problème à bras le corps.

Cela dit, même si cette problématique se retrouve dans tous les milieux urbains, peut-être de Suisse, en tous cas du Canton de Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, le problème est peut-être un peu plus profond qu'ailleurs, un peu plus aigu. Pourquoi ? Cela paraît de manière cruelle, dans les rejets retentissants, ces dix dernières années, en votations communales, de projets portés par les autorités de la Ville. Cela a aussi été rappelé par M. Rappan. Une cruelle énumération :

- 2004 : 78% de non à la zone de rencontre
- 2005 : 76% de non à l'augmentation du coefficient fiscal
- 2009 : 60% de non au premier projet de déchetterie intercommunale
- 2009 : 59% de non à l'aménagement de l'Avenue Charles-Naine
- 2011 : environ 75% de non à la politique de stationnement et à la politique des macarons.

Durant cette décennie, un seul projet a trouvé grâce aux yeux de nos concitoyens, celui du Musée d'histoire. Cela ne va pas. Cela ne peut pas être satisfaisant. Ce qui se cache derrière cette crise de confiance, ce sont des blocages institutionnels dommageables, hypothéquant le développement harmonieux de notre cité.

En conséquence, il apparaît indispensable au Conseil communal de renouer le dialogue avec la population. Dans cette perspective, les démarches participatives nous semblent modestement être un outil intéressant.

Il est pris acte du rapport d'information par 36 voix sans opposition.

Motion

Artothèque

Dans plusieurs pays (notamment en France, en Allemagne et surtout aux Pays-Bas) se développent depuis bientôt 30 ans des artothèques publiques. Le concept consiste à faire vivre des œuvres picturales, sculpturales, photographiques... essentiellement contemporaines en les sortant des ateliers ou fonds divers pour les mettre à disposition de tous, particuliers, institutions publiques, entreprises privées. L'objectif est de promouvoir la création artistique, comme sa diffusion, tout en favorisant le lien qu'elle entretient avec la population : l'artothèque doit permettre d'initier et sensibiliser le public à l'art plastique contemporain.

A La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de ses études, une jeune femme a développé, en collaboration avec la Bibliothèque de la Ville, un projet qui pourrait s'appliquer dans notre cité. Aussi nous demandons au Conseil communal de profiter de cette expérience et de faire œuvre de précurseur en la matière en Suisse en étudiant la possibilité de créer une telle structure. Il s'agirait alors de regrouper les synergies et de réunir les compétences : artistes, musée des Beaux-Arts et Bibliothèque de la Ville devraient collaborer étroitement au développement de ce concept. Ainsi, les œuvres pourraient être achetées ou mises à disposition par des artistes ou le musée des Beaux-Arts; quant à la Bibliothèque de la Ville, elle pourrait se charger de l'organisation et de la diffusion.

Le coût d'une telle initiative devrait toutefois rester modeste et il apparaîtrait normal que le prêt soit payant pour que l'emprunteur participe aux frais.

Théo Huguenin-Elie, Silvia Locatelli

Mme Katia Babey Falce, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le concept d'Artothèque permet, en premiers lieux, d'ajouter un élément supplémentaire de collaboration entre plusieurs institutions phares de notre cité : le Musée de Beaux-arts, la Bibliothèque de la Ville et les artistes.

Cette structure permettra de créer un nouveau canal de diffusion culturel, hors des lieux habituels. Cette motion a pour but de faire partager des œuvres, de faire connaître les artistes hors des murs des musées, des expositions, de faire vivre et circuler l'art contemporain. C'est de donner la possibilité aux personnes privées, aux entreprises et institutions publiques intéressées d'exposer des œuvres qu'elles n'auraient pas la possibilité d'acquérir en temps normal, de pouvoir en changer et ainsi de susciter le débat, la curiosité, l'intérêt.

Madame Laure Fallet, dans son travail de Bachelor, que nous citons dans la motion, analyse, sur plus de 100 pages, la pertinence de la réalisation de ce projet, dans le cadre de la Bibliothèque de la Ville. Nous sommes convaincus que ce travail devrait être le point de départ du rapport que cette motion demande. Nous avons beaucoup parlé de l'image de la Ville, ce soir. Voilà une action qui pourrait contribuer à souligner la richesse culturelle qui prend lit dans notre région. Après notre volonté de rendre accessible à la population et aux artistes régionaux, une fois par année, les lieux emblématiques que sont le théâtre à l'italienne et la salle de musique, nous souhaitons rendre plus facile l'accès à l'art partout en ville.

Notre ville a la culture de l'art et du partage. L'acceptation de cette motion ne ferait que la renforcer. Notre Ville ferait œuvre de pionnière en Suisse. Nous sommes sûrs que cette démarche intéressera, sans aucun doute, les milieux culturels, qu'ils soient institutionnels ou privés, ce qui devrait permettre de générer un intérêt certain pour ce projet. Et qui sait, aussi certainement des opportunités de subventionnement. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au grand désespoir de mon nouveau collègue, le Conseil communal vous demande de ne pas soutenir cette motion. Non pas que l'idée est mauvaise ou saugrenue. J'ai eu, moi-même, la chance de rencontrer l'étudiante que vous citez dans votre motion.

Simplement, cette idée n'apparaît pas, aux yeux du Conseil communal comme prioritaire. Actuellement, le Musée des Beaux-arts, en particulier sa conservatrice (et vous savez que l'effectif de cette institution n'est pas particulièrement dodue) conduit plusieurs projets extrêmement importants, qui sont aujourd'hui des priorités : l'étude de rapprochement en cours entre le Musée des Beaux-arts de La Chaux-de-Fonds et celui du Locle, plusieurs grandes expositions, notamment en 2014 une exposition sur Blaises-Cendrars et les arts.

Vous savez aussi les problématiques auxquelles sont confrontées nos institutions muséales : d'une part, tous les processus de professionnalisation, qui ont traversé beaucoup de milieux professionnels et qui traversent aujourd'hui les milieux culturels extrêmement fortement, nous amènent à nous préoccuper de problématiques auxquelles nous n'avions pas accordé suffisamment d'attention ces dernières années. Je pense notamment aux problématiques liées à la gestion du dépôt, aux inventaires, à la gestion des collections, à la formation sur la conservation préventive des œuvres.

Par ailleurs, bien que ces questions ne soient pas insurmontables, (la preuve en est que des projets de cette nature existent ailleurs en Europe), une démarche de cette nature soulève quelques questions pas forcément simples à régler, avec les assureurs. Toute la problématique de la responsabilité (pas simplement le vol, mais la dégradation de l'œuvre), au jour où je fais le lien avec la professionnalisation où les mesures que l'on doit prendre ne sont plus exactement les mêmes que celles que l'on mettait en place, il y a quelques années. Un conservateur prenait un tableau sous le bras, quelle que soit sa valeur, le mettait dans son coffre et l'amenait quelque part. Aujourd'hui, on ne peut plus travailler comme cela, même avec des œuvres qui ne valent pas des dizaines ou des centaines de milliers de francs.

Enfin, je parlais de la surcharge de la conservatrice du Musée des Beaux-arts, en particulier. A l'heure où je dois clairement lui donner des directives pour qu'elle prenne enfin ses vacances et quelques repos, je me vois mal charger la barque avec ce projet. L'idée aussi sympathique et intéressante soit-elle, je ne me vois pas charger aujourd'hui la date des priorités de la conservatrice du Musée des Beaux-arts avec un tel projet.

C'est pour ces raisons que le Conseil communal vous demande de ne pas soutenir cette motion.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Quoiqu'en pense le Conseil communal, le POP apporte son soutien à cette motion. Cela nous paraît être une bonne idée qui mérite d'être étudiée et, si possible, réalisée. Quand ? Faisons d'abord l'étude.

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je précise que je lis l'intervention de M. Florian Robert-Nicoud qui n'est pas là ce soir.

Le groupe UDC refusera cette motion pour plusieurs raisons. Premièrement, nous estimons qu'elle est floue. On ne sait pas réellement ce qui est défini. Par ailleurs, l'offre culturelle est déjà riche en ville. Elle pourrait probablement être encore enrichie. Cependant, nous nous inquiétons du coût supplémentaire d'une telle structure, sans compter que les collaboratrices et collaborateurs de la Bibliothèque de la Ville et du Musée des Beaux-arts ont déjà fort à faire.

J'aimerais ajouter que la mise en place d'une telle structure présuppose une connaissance des marchés de l'art et ne s'improvise pas. La conservatrice du Musée des Beaux-arts n'est pas une commerçante et il n'entre pas dans son cahier des charges de le devenir.

Pour terminer, la Ville n'a pas vocation d'être une galerie marchande. Tout au plus, elle pourrait être une vitrine, en mettant gracieusement à disposition des artistes quelques espaces dédiés à leur art, mais sans aucun engagement de sa part, ni sur la mise en place, ni sur la vente, ni sur la mise en valeur de quelconque œuvre que ce soit.

M. Yves Strub, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je n'ai rien préparé car il me semblait évident. Je suis un fanatique du monde artistique, de la peinture contemporaine et de l'art plastique contemporain. Ce n'est pas à l'institution de la Ville ou de l'État d'entreprendre ce genre d'activités. Elle naît quand il y a un besoin, ce qui n'est pas le cas dans la ville.

Il faut un marché de l'art extrêmement riche, avec des clients extrêmement intéressés. Il y a une espèce de seuil critique qui fait que, spontanément, certaines œuvres contemporaines, qui ont une valeur marchande relativement limitée, peuvent circuler dans les lieux privés.

Du moment où l'on met en place une institution de ce genre, cela signifie que nos musées devront faire circuler des œuvres et c'est totalement impossible. Je relève simplement une remarque que j'ai entendue récemment. Très naïvement, j'avais proposé que certaines œuvres soient exposées dans des lieux publics de la ville. Mais il n'était pas envisageable de les mettre à la portée des clients qui venaient au guichet, de peur qu'elles soient vandalisées. Pour finir, ces œuvres seront exposées dans des lieux fermés, des salles de colloques et de commissions.

Il faut savoir qu'un architecte existe comme un épiphénomène, quand il y a un mouvement artistique extrêmement important au sein d'une communauté. Malheureusement, ce n'est actuellement pas le cas à La Chaux-de-Fonds. Cela représente quelque chose d'extrêmement lourd à mettre en place, du moment où il y a une volonté de la structurer. C'est un travail qui dépasse notamment les capacités des responsables de nos institutions artistiques.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sur la base de l'idée qui prévaut dans le développement qu'a fait le motionnaire de son écrit, nous comprenons que la Ville, des fonds des Musées en particulier, sont propriétaires de certains objets qui ne sont pas exposés au public. Public qui lui est indirectement propriétaire de ces œuvres d'art.

Si l'idée de pouvoir mettre à disposition de la population certains biens culturels ou autres, propriété de la Ville, fonctionne comme le dit le motionnaire, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, il n'y a aucune raison que ce système ne fonctionne pas en Suisse. S'il fonctionne en Suisse, nous serions heureux d'en être les précurseurs.

Aussi, à l'image du représentant du POP, nous considérons que la motion, qui est une étude de faisabilité, doit être acceptée. Nous l'accepterons car il appartiendra ensuite au Conseil communal de nous dire que oui l'idée est intéressante, mais non elle n'est pas réalisable. Ou oui, elle est intéressante et réalisable car nous avons transcendé le prétexte donné par le Conseil communal, la question de la responsabilité si des dommages devaient survenir.

La motion ne parle pas des œuvres les plus chères, mais elle parle de l'ensemble du patrimoine dont la Ville et dont nous, habitants de la ville, sommes en possession.

Le Nouveau parti libéral accueillera favorablement cette motion.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que le Conseil général prend ses responsabilités. Le Conseil communal exécutera le mandat qui lui est confié (ou pas). J'entends souvent dire, ici dans cette salle, que ce n'est qu'une demande d'étude. Mais, vous savez que les études ne sortent pas toutes seules d'un chapeau. Je vous invite à lire le rapport de gestion 2012 et à reprendre la liste des motions et postulats en souffrance, dont certaines dans mon dicastère, notamment dans le domaine culturel, n'ont pas trouvé de réponses depuis plusieurs années. Ceci parce que pour faire une étude, il faut faire un vrai travail sérieux et pas simplement dire que ce n'est pas une bonne idée. J'aimerais que tout le monde soit conscient qu'une étude, c'est aussi toujours un travail. Nous nous appuierons, bien sûr, le cas

échéant, sur les travaux cités, mais l'étude doit être faite par la conservatrice du Musée des Beaux-arts, respectivement le directeur de la Bibliothèque. Une demande d'étude, ce n'est pas rien.

Nous parlons de priorités et de choix. Pour le Conseil communal a des priorités à mettre et des choix à faire en matière de politique culturelle. Certains dossiers importants vous seront bien communiqués. J'ai cité des travaux qui sont aujourd'hui en cours dans les Musées. S'il avait des moyens financiers supplémentaires à mettre dans le domaine, il les attribuerait plutôt aux priorités que j'ai fixées tout à l'heure, qu'à un nouveau projet d'Artothèque.

Le Conseil communal vous invite à ne pas accepter cette motion. Mais, encore une fois, vous êtes maître à bord.

Mme Katia Babey Falce, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous comprenons parfaitement les réticences du Conseil communal en termes de personnel. Nous savons bien que c'est difficile et que le personnel n'est pas en manque de travail.

Mais, ce n'est pas qu'une étude. Évidemment, il faut faire un rapport, il faudra bien que quelqu'un s'y mette. Nous ne demandons pas une étude pour l'année prochaine, nous savons que des motions trainent depuis longtemps. Mais ce projet nous paraît suffisamment important. Nous serions pionniers en Suisse, en termes de nouveauté, d'accès à l'art pour tout le monde, avec des fonds qui ne sont vus par personne. Même si cela n'intéresse pas des centaines de personnes, pour le moment, comme le disait le représentant du PLR, peut-être qu'à terme, cela pourrait créer un engouement pour un art, notamment l'art contemporain, qui, trop souvent, chez les jeunes artistes, n'est pas exposé.

Nous pensons que cette motion pourrait aussi créer des interactions avec les jeunes artistes.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On ne peut pas suivre le raisonnement du Conseil communal, tel qu'il nous l'explique. En lisant le rapport de gestion, nous avons surtout l'impression que les motions qui trainent sont les motions que le Conseil communal ne veut pas traiter. C'est, pour la plupart, des motions dont le Conseil communal ne voulait pas et qu'il s'est fait imposer, à juste titre parfois (pas toujours) par le Conseil général.

Le Conseil communal a le droit de nous dire qu'il refuse une motion, parce que l'étude elle-même ne sert à rien. Or, ici, on ne sait pas si l'étude ne sert à rien, mais tout porte à croire qu'elle pourrait avoir un intérêt. Le Conseil communal nous dit que faire l'étude, ou mettre en pratique le fruit de l'étude, génèrera une augmentation de charge de travail de quelqu'un qui a déjà trop de travail. Mais c'est précisément le but de l'étude : nous dire si cela coutera, si cela nécessitera l'engagement de personnel sup-

plémentaire. Et nous déciderons ensuite. Mais, on ne peut pas nous le dire avant.

Par rapport au rapport précédent, je trouvais que cette motion avait au moins un intérêt. Cela ne sera une surprise pour personne, je ne suis pas la personne la plus à l'aise dans le domaine culturel. Mais, pouvoir permettre à des gens de mon style de s'ouvrir au domaine culturel, propriété de la Ville et offrir la possibilité de pouvoir mettre à disposition de tous, des particuliers, des institutions publiques et des entreprises privées, une part du patrimoine communal, je pense que c'est extraordinaire.

Pour la première fois, cette motion pourrait permettre à des gens peu concernés par la culture, d'y mettre un petit pied. C'est pourquoi nous sommes favorables à cette motion.

La motion est acceptée par 22 voix contre 13.

Séance levée à 22h00

La Présidente :
Sarah Blum

Le secrétaire :
Shaip Imeri

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat